

Le Tildéen

Magazine d'informations communales



2025
n° 1



Le mot du maire



Plus que dix mois avant la fin de ce mandat municipal et nous en aurons fini avec ces six années pleines d'incertitudes tant sur le plan géopolitique que sur le plan économique. Nous avons dû subir à notre niveau la crise du Covid en début de mandat et par la suite la guerre en Ukraine qui a provoqué une inflation au niveau des prix et une baisse du pouvoir d'achat des citoyens. Malgré cela nous avons engagé les investissements prévus dans notre programme avec un décalage dans le temps provoqué par l'absentéisme des salariés et les ruptures de stocks de marchandises. Les chantiers en cours - la mairie, le complexe sportif et le lotissement du Grand Clos - seront terminés pour cette fin d'année et les projets à venir mis sur la table pour une continuité d'action en 2026 et 2027. Il sera de la responsabilité des nouveaux élus de valider ou non le plan d'action que nous aurons ébauché.

Le fonctionnement de notre collectivité et l'animation de la commune repose sur quelques élus municipaux qui ne rechignent pas à laisser beaucoup de temps et d'énergie pour que chacun d'entre vous puissent vivre mieux dans notre commune. Les associations sont également un rouage majeur dans l'animation de celle-ci et je félicite tous ces bénévoles qui donnent de leur temps pour que notre cité soit vivante et donne envie...

Du côté des finances le budget a été voté en ce début d'année et est conforme aux précédents. Les prévisions sont plutôt bonnes et nous permettent d'envisager l'avenir sereinement. Plus de deux millions d'euros ont été investis dans les projets évoqués ci-dessus sans emprunt et en gardant un fonds de roulement suffisant pour faire fonctionner la collectivité. Notre taux d'endettement est relativement faible et notre capacité d'investissement non obérée ; cela nous permettra le cas échéant d'emprunter si le besoin s'en faisait sentir pour des investissements lourds.

Pour terminer, je ne peux m'empêcher de revenir sur les incivilités toujours présentes sur notre territoire : dégradations volontaires ou non, non signalement des détériorations qui obligent la gendarmerie ou les élus à rechercher les coupables alors qu'un constat amiable serait la norme... bref un manque de civisme évident qui pénalise la collectivité et les citoyens qui y vivent. Je souhaite à l'avenir que chacun fasse preuve de responsabilité pour un mieux vivre ensemble.

Bonne lecture et à bientôt,
Le Maire, **Jean-Yves JUHEL**

Sommaire

Conseils municipaux.....	p 3
Budget.....	p 12
Infos administratives	p 14
Dinan Agglomération.....	p 21
Infos communales	p 25
Vie associative.....	p 31

Horaires d'ouverture de la mairie

Pendant les travaux de la mairie, les services administratifs sont situés au 7bis rue de l'Ecole.

Tél. 02 96 27 61 57
contact@VILDÉ-guingalan.fr
www.VILDÉ-guingalan.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Mardi	9H00 - 12H00	-
Mercredi	9H00 - 12H00	-
Jeudi	9H00 - 12H00	-
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Samedi	Permanence des élus sur rdv uniquement	

Mise en page :

ROUDENN
GRAFIK

GUINGAMP - 02 96 11 97 00

Séance du 28 novembre 2024

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

TRAVAUX / MOBILIER

Copieur de l'école primaire - proposition de remplacement et de contrat de maintenance

Le conseil municipal a décidé de remplacer le copieur de l'école primaire et de retenir l'offre remise par la société RICOH pour un montant de 2 391,40 euros H.T. incluant la reprise de l'ancien copieur. Les tarifs ont été négociés par la SCA pour la maintenance du copieur (prix unitaire copie NB 0,0029 € et couleur 0,0224 €).

VOIRIE / URBANISME

Syndicat Départemental d'Énergie - éclairage public - rénovation de 11 foyers

Après étude par le SDE, il a été proposé de rénover 11 foyers (lanternes) à VILDÉ-GUINGALAN (résidence des Camélias et une partie de la résidence des Hortensias). Une priorité a été donnée à la rénovation des lanternes de plus de 35 ans et aux foyers responsables de la pollution lumineuse.

Le SDE participe à hauteur de 30 à 35% du coût H.T. des travaux. La dotation Fonds vert permettra d'abonder ce financement de 15% supplémentaires. Le projet d'éclairage public de la rénovation de 11 foyers est estimé à 10 108,80 euros T.T.C. avec une participation de la commune pour un montant de 4 524 euros. Les élus ont validé ce projet.

Zone de loisirs - complexe sportif - création d'un terrain d'entraînement

L'assemblée a décidé d'engager les travaux de regarnissage du terrain d'honneur et d'engazonnement du nouveau terrain d'entraînement pour un montant total de 11 209,50 euros H.T. (société Arvert de PLUMAUDAN)

Tonte des terrains de football - achat et demande de subvention Défi Val Vert

Une convention avait été signée avec Dinan Agglomération il y a plus de vingt ans pour la tonte des terrains de football. Les terrains étaient tondues par les agents de Dinan Agglomération et ce service refacturé à la Commune. Dinan Agglomération compte arrêter ce service à la fin de la saison.

Différents scénarios ont été étudiés :

- Achat d'une tondeuse autoportée : scénario non retenu car cela nécessiterait le recrutement d'une personne au service technique qui ne compte que 2 agents à ce jour et le poids

de l'engin viendrait probablement davantage compacter les terrains.

- Achat de deux robots, un pour le terrain d'honneur et un pour le terrain d'entraînement : scénario non retenu puisque cela nécessite deux maintenances et un coût supplémentaire lors de l'acquisition,

- Achat d'un robot de tonte pour les deux terrains de football (surface réelle d'environ 16 000m²) avec deux bornes de recharge. Le robot permet une coupe régulière et de précision, peu importe la météo, une méthode mulching efficace automatisée pour une pelouse protégée de la sécheresse. La tonte régulière permet de limiter l'étouffement de la pelouse.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les communes de Dinan Agglomération n'ont plus accès aux déchèteries communautaires pour le dépôt de leurs déchets végétaux, afin de favoriser une valorisation à l'échelle locale de la totalité des déchets végétaux communaux. Dinan Agglomération peut financer une partie de cet achat dans le cadre du fonds de concours défi Val -vert.

Le conseil municipal a validé le projet d'acquisition d'un robot de tonte avec deux recharges pour les terrains de football de la commune, ces dernières permettent au robot de ne pas perdre du temps entre les recharges, une au niveau du terrain d'honneur et une autre au terrain d'entraînement. L'offre retenue est celle remise par la société Bernard Motoculture de BROONS pour un montant de 12 215,84 euros H.T. Dinan Agglomération participerait à hauteur de 3 664,75 euros.

Le robot proposé est adapté pour une surface de tonte d'au moins 20 000 m². Le temps de tonte d'un terrain est estimé à 16 heures en comptant le temps de recharge. Une maintenance annuelle est à prévoir pour un coût estimé à 119 euros H.T. et un changement des lames pour 190 euros H.T., soit 309 euros H.T. Le nettoyage du mobilier sera effectué chaque semaine en interne.

Chemin rural

Un chemin rural existe entre les parcelles cadastrées section A numéros 239 et 249 en direction de la Ville Rault. Le chemin aurait été déplacé d'une vingtaine de mètres au Nord par l'ancien propriétaire de ces parcelles, probablement pour des raisons de commodités il y a plusieurs années. Depuis, la parcelle a été vendue et elle se retrouve séparée en deux par un chemin non déclaré.

Les propriétaires souhaitent régulariser la situation et faire déplacer le chemin au cadastre. Plusieurs possibilités : soit la commune est favorable au déplacement du chemin sur le cadastre, soit elle souhaite que le chemin soit maintenu à l'emplacement prévu au cadastre.

Lorsqu'un échange de parcelles a pour objet de modifier le tracé ou l'emprise d'un chemin rural, la parcelle sur laquelle est sis le chemin rural peut être échangée dans les conditions prévues à l'article L 3222-2 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales. L'acte d'échange comporte des clauses permettant de garantir la continuité du chemin rural. L'acceptation de l'opération n'est pas une obligation pour la commune qui n'a pas

à prendre en charge des dépenses qui visent à la satisfaction des seuls intérêts particuliers ; en cas de demande du riverain, elle pourra imposer ses conditions.

L'assemblée a approuvé le projet de modification de tracé du chemin rural de la Ville Rault figurant sur le plan annexé, sous réserve que le terrain cédé à la commune soit dépourvu de bail, de droits ou servitude permettant son intégration comme chemin rural. La commune ne prendra pas en charge les frais liés à ce projet de modification de tracé de chemin et d'échanges de terrains, bornage, acquisition, constitution de dossier, rédaction des actes, publications etc).

FINANCES / PERSONNEL

Vote des tarifs communaux 2025

Le conseil municipal a décidé de maintenir les tarifs 2024 pour l'année 2025 et précisé que les associations n'auront plus à fournir leur papier pour les photocopies afin de faciliter la gestion des stocks (sauf pour le papier de couleur).

Les tarifs sont publiés sur le site internet de la commune (www.VILDÉ-guingalan.fr).

Décision modificative au budget communal

Compte-tenu des décisions prises par le conseil municipal ou par délégation et des subventions obtenues, la décision modificative ci-dessous a été approuvée :

DÉPENSES		
Opération / Chapitre	Compte	Montant
INVESTISSEMENT		
725	D2184	+ 700,00 €
310	D2131	+ 5 000,00 €
204	D2041582	+ 50 000,00 €
94	D21568	+ 1 100,00 €
721	D2111	+ 40 300,00 €
304	D2183	+ 2 900,00 €

RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant
INVESTISSEMENT		
13	R13461	+ 125 000,00 €
13	R13462	+ 100 000,00 €
13	R1323	+ 80 508,00 €
13	R1321	+ 150 000,00 €
13	R1328	+ 35 600,00 €
16	R1641	- 391 108,00 €

Dinan Agglomération - reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques

Le conseil municipal, par délibération le 23 septembre 2021 avait validé le principe de partage du foncier bâti de la zone d'activités à hauteur de 20% de l'encours au 1^{er} janvier de l'année. Une convention a donc été signée précisant l'accord de reversement sous réserve d'un vote du conseil municipal chaque année.

Le 24 février 2022, les élus ont adopté le pacte fiscal et financier solidaire (PFFS) et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires. Elle prévoit un reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques à Dinan Agglomération à hauteur de 20% de l'existant au 1^{er} janvier 2021 et à hauteur de 65% pour les « nouvelles » implantations (à partir du 1^{er} janvier 2021).

Année de reversement	Année du foncier pris en compte	Montant reversé
2022	2021	29 960 €
2023	2022	30 399 €
2024	2023	30 895 €

Le conseil municipal a autorisé le reversement de la taxe foncière à Dinan Agglomération en 2024 pour l'exercice 2023, soit 30 895 euros.

Capture et gestion de la fourrière animale – renouvellement de l'adhésion au 1^{er} janvier 2025

L'adhésion aux services de capture, prise en charge, transport, ramassage des cadavres d'animaux et gestion de la fourrière animale a été renouvelée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025, contrat renouvelable trois fois, (prestations de services du lundi au samedi inclus aux jours et heures ouvrables).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal - informations

- Changement d'un vélux au logement 2B rue des Templiers : 1 080,51 € H.T. (MEAL)
- Achat d'un percolateur MTL et de 4 bacs gastro : 194,72 € H.T. (Henri Julien)
- Travaux raccordement réseau télécom 35bis rue des Templiers : 685,03 € H.T. (MVTP)
- Service Mission SPS pour le complexe sportif : 2 880 € H.T. (LRC)
- Remplacement de 5 extincteurs et de 2 BAES : 855,70 € H.T. (ADEFI)

Séance du 12 décembre 2024

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Maryline AVALLI, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

TRAVAUX / MOBILIER

Rénovation et extension de la Mairie - attribution des lots

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance le 17 octobre 2024, a confirmé le projet de rénovation et extension de la mairie, a approuvé le rapport d'analyse des offres et a attribué les lots 1, 2, 3, 9, 10 et 11.

Trois lots n'avaient pas reçu d'offre (lots n°4 menuiseries intérieures, n°5 menuiseries extérieures et n°6 cloisons-doublages-isolation-plâtrerie) et les lots n°7 et 8 (sols et plafonds) étaient encore en cours d'analyse (certains points nécessitaient des éclaircissements).

Après avoir lancé une nouvelle consultation et analyser les différentes offres, le conseil municipal a décidé d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Nombre de réponses	Offre la mieux disante
LOT 4 menuiseries extérieures	2 entreprises ont répondu	BESNARD 42 528,60 € Avec PSE01 stores extérieurs
LOT 5 menuiseries intérieures	2 entreprises ont répondu	BESNARD 34 175,60 €
LOT 6 cloisons - doublages - isolation - plâtrerie	2 entreprises ont répondu	ACI 62 913,88 €
LOT 7 chape - carrelage - faïence - RDS	3 entreprises ont répondu	ELITE CARRELAGE 15 730,41 € Avec SA01 linoleum
LOT 8 plafonds acoustiques	1 entreprise a répondu	GUIVARCH PLAFONDS 4 446,00 €

Le montant total du marché est de 551 375,22 euros H.T. - le projet initial avait été estimé à 450 000 euros H.T.

Subventions obtenues pour ce projet :

- DSIL : 100 000 €
- FONDS VERT : 150 000 €
- SDE : 33 000 €

VOIRIE / URBANISME

Projet d'aménagement d'une liaison douce de la rue du Stade au centre-bourg - demande de subvention DETR-DSIL 2025

La commune a effectué des travaux pour aménager un lotissement et engagé des crédits pour aménager une zone de loisirs sur un même secteur, la rue du Stade. Dans la continuité de ces projets, il est envisagé d'aménager une liaison douce reliant cette zone au centre-bourg.

Monsieur LEFFONDRE a proposé une offre de maîtrise d'œuvre et présenté un scénario d'aménagement de ces liaisons piétonnes. Le montant des prestations s'élève à 4 750 euros H.T. L'allée piétonne d'environ 480 mètres linéaires serait réalisée en enrobé. Des bordures type T2 viendraient sécuriser le passage. Le plan de financement ci-dessous a été approuvé.

DETR 2025	15 000 €
Autofinancement	34 450 €
TOTAL	49 450 €

Le conseil municipal a validé ce projet.

Tonte des terrains de football - demande de subvention

Il a été décidé de déposer un dossier de demande de subvention pour le financement du robot de tonte. Le plan de financement a été modifié comme suit.

Fédération Française de Football	5 000,00 €
Défi Val-Vert 2024 Dinan Agglomération	3 664,75 €
Autofinancement	3 551,09 €
TOTAL	12 215,84 €

FINANCES / PERSONNEL

Décision modificative n°3 au budget communal

Compte-tenu des décisions prises par le conseil municipal et des subventions obtenues pour le projet de la mairie et de la zone de loisirs, la décision modificative présentée ci-dessous a été approuvée :

DÉPENSES		
Opé. / Chapitre	Compte	Montant
INVESTISSEMENT		
874	D2135	+ 278 750,00 €
721	D2111	+ 288 000,00 €

RECETTES		
Opération	Compte	Montant
INVESTISSEMENT		
13	R1318	+ 33 000,00 €
13	R1641	+ 533 750,00 €

Proposition de création d'une Société Publique Locale dans le domaine du tourisme

La compétence tourisme est aujourd'hui détenue entre Dinan Agglomération et les communes : Dinan Agglomération est compétente pour la promotion du tourisme, les communes en matière de gestion d'équipements, d'animations.

Depuis 2017, Dinan Agglomération exerce sa compétence via l'Office de tourisme communautaire (association Loi 1901) Dinan-Cap Fréhel tourisme pour le volet promotion, et en régie via le service tourisme de Dinan Agglomération pour le volet aménagement et développement (ingénierie) touristique.

Un diagnostic de l'exercice de cette compétence réalisé dans le cadre de la réflexion sur son mode de gestion a fait apparaître que le statut d'association ne permet plus la mise en œuvre des missions de l'office de façon sécurisée. Il est également ressorti du diagnostic, un besoin de lisibilité financière, de coordination des actions en matière touristique tout en devant garantir la présence des communes dans la gouvernance et l'association étroite des socio-professionnels et des partenaires aux activités.

Après examen des différentes solutions et structures alternatives, le choix s'est porté sur la constitution d'une société publique locale (SPL) afin d'assurer :

- une gouvernance associant l'EPCI et les communes classées Stations ou Commune Touristique,
- une ouverture possible pour intégrer d'autres collectivités territoriales actrices de l'économie touristique,
- une implication tout aussi forte des socio-professionnels via la constitution d'un Comité des socio-professionnels les associant à l'activité de la SPL et la possible présence aux réunions du conseil d'administration d'un représentant avec voix consultative,
- une structure en capacité de construire des offres et de gérer à la fois la promotion et potentiellement des équipements structurants dans les domaines du tourisme, de la culture et des loisirs.

Définie par l'article L.1531-1 du code général des collectivités territoriales, la SPL est une société commerciale, dont le régime juridique est proche de celui de la société d'économie mixte locale, mais qui présente pour particularités :

- D'avoir un actionariat exclusivement composé de collectivités locales et/ou de leurs groupements,
- De disposer d'un organe de décision (Conseil d'Administration) composé des représentants des actionnaires publics exercent un plein contrôle de la SPL comme s'il s'agissait de leur propre service (contrôle dit « contrôle analogue ») : 18 sièges maximum,
- De ne pouvoir agir que dans le cadre des compétences des actionnaires et sur leur territoire,
- De pouvoir passer des contrats « ni house », c'est-à-dire sans publicité ni mise en concurrence, avec les actionnaires (ex : pour réaliser des études),
- D'avoir, notamment, pour objet l'exploitation de services publics à caractère industriel, commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.

La société agissant exclusivement pour le compte de tout ou partie de ses actionnaires et sur leur territoire, a pour objet de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique. Elle pourra à ce titre :

- Réaliser et exécuter, notamment, des études et missions répondant aux besoins du développement et de la promotion du tourisme, de son organisation, des besoins d'animation du territoire de ses actionnaires,
- Exercer les missions d'office(s) de tourisme, incluant l'ensemble des missions définies par l'article L. 133-3 du Code du tourisme ou tout autre texte le complétant ou s'y substituant, en lien avec les partenaires économiques et institutionnels du secteur, telles que :
 - assurer l'accueil et l'information des touristes,
 - assurer la promotion touristique en lien avec les acteurs du secteur,
 - contribuer à coordonner les partenaires du développement touristique local,
 - participer à l'élaboration/élaborer et mettre en œuvre la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique,
- Commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre Ier du livre I du Code du tourisme relatif au régime de la vente de voyages et de séjours,
- Assurer l'étude, la gestion, la commercialisation et l'exploitation de tout équipement touristique, culturel et/ou de loisirs,
- Concevoir et/ou mettre en œuvre des animations, loisirs, fêtes et manifestations touristiques, culturelles et/ou de loisirs,
- Commercialiser des produits touristiques,
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation des touristes et des acteurs du tourisme en matière de protection de l'environnement en cohérence avec les actions réalisées par les actionnaires,
- Être consultée sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

Et, plus généralement, la société pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, présentant un intérêt général pour les actionnaires, qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

La SPL Dinan-Cap Fréhel tourisme a ainsi pour vocation à réunir les missions d'Office de tourisme et celles du service tourisme de Dinan Agglomération dont les salariés et agents intégreront la SPL pour ne former qu'une seule et même équipe.

Comme depuis 2017, Dinan Agglomération donnera les moyens financiers à la SPL pour assurer le financement des missions correspondant à celles de l'Office de Tourisme et celle du service tourisme en renforçant néanmoins une fonction support essentielle dans une SPL et aujourd'hui fragile au sein de l'Office de Tourisme (fonction finances, juridique et commande publique).

En complément des moyens de fonctionnement de la SPL, Dinan Agglomération restant titulaire de sa compétence tourisme, elle

lui confiera annuellement selon les arbitrages budgétaires, la mise en œuvre des actions de sa stratégie touristique et de celle de la Destination régionale.

Le capital de la SPL a été fixé à 450 000 € réparti en 900 actions d'une valeur nominale de 500€.

La Gouvernance a été définie autour d'un Président Directeur Général (élu), d'un Conseil d'Administration (CA), d'une Assemblée Générale, régis par des statuts et d'un pacte d'actionnaires visant notamment à organiser les relations financières entre les actionnaires. Celui-ci sera établi par les actionnaires et reprendra à minima les éléments constitutifs de la création de la SPL travaillés par le Copil (gestion des déficits, exercice du contrôle analogue...)

Le Conseil d'Administration sera composé de :

- 13 administrateurs à voix décisionnaires représentant les actionnaires (Dinan Agglomération, les 4 communes classées touristiques et potentiellement les 61 autres communes représentées dans une Assemblée Spéciale)

Le nombre de sièges au conseil d'administration ne permettant pas d'assurer la représentation directe de l'ensemble des communes actionnaires, celles ayant une participation réduite au capital et ne bénéficiant donc pas de cette représentation directe seront réunis dans une Assemblée Spéciale (potentiellement 61 communes). Ces communes désigneront leur représentant commun pour siéger au CA.

- un comité des Socio-professionnels et un Comité des partenaires (cf Comité d'Études dans les statuts) désignant chacun leur(s) représentant(s) à voix consultative.

La répartition du capital et des administrateurs est proposée comme suit :

- Dinan Agglomération à hauteur de 307 500 €, représentant 615 actions : 8 sièges,

- La commune de Dinan à hauteur de 28 000 €, représentant 56 actions : 1 siège,

- La commune de Saint-Cast-Le-Guildo à hauteur de 28 000 €, représentant 56 actions : 1 siège,

- La commune de Fréhel à hauteur de 28 000 €, représentant 56 actions : 1 siège,

- La commune de Plévenon à hauteur de 28 000 €, représentant 56 actions : 1 siège,

- Les 61 autres communes (max) membres de l'assemblée spéciale à hauteur de 30 500 € représentant 61 actions : 1 siège (1 commune = 1 action = 1 voix dans l'Assemblée Spéciale).

Le total des sièges au conseil d'administration sera donc de 13.

Le contrôle des actionnaires sur la SPL sera assuré à la fois par la présence de leurs représentants au Conseil d'Administration, mais également par les dispositifs légaux et statutaires conférant des prérogatives de contrôle et d'information aux actionnaires, complétés par les clauses des futures conventions conclues avec la SPL.

En complément des communes classées touristiques, toutes les communes de Dinan Agglomération peuvent ainsi entrer dans la SPL via l'achat d'une action et pourront ainsi lui confier

des missions dans l'accompagnement de leurs projets. Une consultation auprès des 65 communes est organisée du 1er novembre au 15 décembre à cet effet.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des 61 autres communes décideraient de ne pas entrer au capital de la SPL, Dinan Agglomération se porterait acquéreur des actions correspondantes, afin que l'ensemble du capital social soit souscrit à la création de la société, comme exigé par le code de commerce.

Dinan Agglomération est ainsi susceptible de souscrire un maximum de 676 actions (615 + 61) pour un montant total de 338 000 €, dont elle pourra revendre une partie aux communes qui voudraient intégrer ultérieurement la SPL.

À l'issue de la consultation des communes, le Conseil Communautaire sera donc amené, début 2025, à approuver la composition définitive de l'actionnariat, à se prononcer sur la mise en place du contrat confiant les missions d'office de tourisme et d'ingénierie touristique à la SPL puis il sera procédé à la consolidation du pacte d'actionnaires et aux formalités légales nécessaires pour l'immatriculation de la SPL et la réunion du 1er Conseil d'Administration.

La présente délibération propose donc l'entrée de la commune au capital de la SPL Dinan-Cap Fréhel tourisme pour une souscription de 1 action d'une valeur unitaire de 500 €, sachant que la commune sera représentée au sein de l'assemblée spéciale qui désignera son représentant au conseil d'administration.

Le conseil municipal de Vildé-Guingalan a approuvé la souscription de la Commune au capital de la SPL Dinan Cap Fréhel Tourisme à hauteur de 1 action d'une valeur nominale de 500 euros.

Le projet de statuts a notamment été approuvé ainsi que la composition du Conseil d'Administration, le projet de répartition du capital et des administrateurs tels que décrit ci-dessus, le principe d'une direction assurée, le principe d'une direction assurée par un élu cumulant les fonctions de Président et de Directeur Général (PDG). Le représentant de la Commune dans les instances de la société a été désigné : Madame Annie REHEL.

Restaurant scolaire - demande de renouvellement de la convention avec l'Etat pour le repas à 1 euro

Le conseil municipal, lors de sa séance le 25 novembre dernier, avait décidé de la mise en place d'une tarification sociale pour la facturation des repas du restaurant scolaire.

Les élus ont acté le renouvellement de la convention avec l'Etat pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal - informations

Achat d'un diable à 6 roues et d'un diable convertible chariot : 291,30 € H.T. (SIDER).

Séance du 27 février 2025

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE.

TRAVAUX / MOBILIER

Aménagement paysager - église - sécurisation du mur

Le conseil municipal, lors de sa séance le 18 juillet 2024, avait validé le projet d'aménagement paysager autour de l'église : enlèvement de la haie, aménagement d'un parterre et installation d'une main courante au milieu de l'escalier principal.

Afin de sécuriser les lieux, et comme suggéré au début du projet, il est proposé d'installer une clôture sur le haut du mur de soutènement haut d'1m70 sur toute la longueur du mur en remontant sur quelques mètres vers la rue de l'école. Le premier scénario prévoit une clôture avec des piquets en bois reliés par un fil galvanisé (1 824,88 € H.T.) et le deuxième des piquets de schiste également reliés par un fil galvanisé - comme au lavoir (1 607,90 € H.T.). L'assemblée a validé le projet et retenu la deuxième proposition.

Maison du Temps Libre - projet de travaux - constitution d'un groupe de travail avant lancement d'une étude de faisabilité

Il avait été envisagé d'entreprendre des travaux à la Maison du Temps Libre, pour notamment agrandir la scène. Compte-tenu des problématiques rencontrées et des besoins dans cette salle, il est proposé de constituer un groupe de travail avant d'engager une étude. L'objectif sera de recenser les aspects positifs, négatifs et les besoins de la salle avant de confier le projet à un architecte. Les utilisateurs, notamment les associations, seront associés à ce travail. Les élus désignés pour ce groupe de travail sont : Virginie CABUY, Karine LESNE, Annie REHEL et Philippe URO.

VOIRIE / URBANISME

Instruction des autorisations liées à la publicité, enseignes, préenseignes - convention avec Dinan Agglomération

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'Etat a transféré la compétence liée à la publicité, enseignes et préenseignes au bloc local. Dinan Agglomération a proposé de mettre à disposition des communes, d'une part des modèles d'arrêtés, le logiciel d'instruction et un conseil juridique, mais également, pour les communes qui le souhaitent, de prendre en charge l'instruction des dossiers. Cette prestation serait facturée à la commune (coût estimé à 110 euros par dossier). Le conseil municipal a décidé de faire appel à Dinan Agglomération pour l'instruction des dossiers d'autorisations liées à la publicité, enseignes et préenseignes.

Rue des Templiers - schéma des Orientations d'Aménagement Programmées du secteur n°388-3 - projet d'acquisition de la parcelle AC127

Une étude foncière avait été lancée en 2014 avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et plusieurs secteurs de la commune avaient été identifiés comme potentiellement urbanisables incluant parfois des travaux de proto-aménagement (démolition, réhabilitation...).

Secteur 1 réalisé - impasse de la Mairie : Centre Vitae accueillant 5 professionnels, deux appartements et deux maisons appartenant au bailleur social Neotoa

Secteur 2 réalisé en partie - 35bis et 39 rue des Templiers : longère vendue pour la création de trois logements, un terrain vendu pour la construction d'un cabinet dentaire et une étude en cours pour la construction de 4 logements sociaux sur un terrain situé à l'arrière du cabinet dentaire (bailleur : Terres d'Armor Habitat).

Le dernier secteur concerné par l'étude se situe en face le 19 rue des Templiers et se compose de deux grands terrains dont un avec un hangar. Un de ces terrains a été acheté en 2024 par la Commune. Il y a quelques années les échanges avec le propriétaire des autres parcelles du secteur n'avaient pas abouti à une acquisition. Le conseil municipal avait donc décidé d'interrompre les démarches tant que la longère bordant ces terrains était habitée.

Aujourd'hui, la longère n'est plus habitée et la famille envisage la mise en vente de la propriété représentée par les parcelles AC127 (2 880 m² - longère, terrain et hangar) et AC129 et 130 (370 m² - four et terrain devant la longère). Une construction est envisagée par les propriétaires sur le terrain devant la longère, sous réserve de l'obtention d'une autorisation d'urbanisme. Il sera probablement nécessaire de prévoir un accès par la parcelle AC127 (le mur étant un élément du patrimoine), de prendre en compte les règles d'alignement des constructions et d'envisager la création d'une servitude d'accès et de passage des réseaux avant la mise en vente de la longère.

Le terrain situé à l'arrière de la longère est concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) mentionnée au PLUiH. Par conséquent, le devenir de cette parcelle est soumis à autorisation et au respect de la stratégie foncière projetée. L'OAP précise le nombre de logements à construire (6 minimum) et des objectifs d'aménagement y sont cités.

Le conseil municipal a décidé de ne pas acquérir la longère située sur la parcelle AC127 et le terrain devant ladite longère représenté par les parcelles AC129 et AC130. Les élus ont confirmé les objectifs de l'OAP inscrite au PLUiH et le souhait d'acquérir le terrain et le hangar à l'arrière de la longère (AC127).

Les propriétaires peuvent soit engager les travaux de démolition sous réserve de respecter les règles et les normes en vigueur (permis de démolir, diagnostic amiante, avant de démolition...) et vendre ensuite la parcelle à la Commune qui effectuera un diagnostic de dépollution ou bien ils peuvent vendre en l'état à la Commune qui fera appel à l'Etablissement public Foncier

de Bretagne pour les travaux. A savoir que ces derniers ne pourront pas intervenir avant 2027.

Mise en vente du local professionnel situé 5 rue des Templiers

Avant 1990, le bâtiment communal situé 5 rue des Templiers accueillait les services de la mairie. Il a été transformé en logement communal pendant plusieurs années puis en local professionnel depuis 2021 (deux ans d'occupation). Le local n'est plus occupé depuis le mois de septembre 2023 (le bâtiment n'est pas isolé et sans doute trop petit pour des professionnels ; il n'y a pas de salle d'attente).

Le conseil municipal a été informé qu'un habitant serait intéressé par l'achat de ce bâtiment pour le transformer en une maison d'habitation. L'intéressé envisagerait d'acquérir également le bâti accolé à l'arrière pour proposer un ensemble cohérent après réhabilitation.

L'assemblée a émis un avis favorable à la mise en vente du local professionnel situé 5 rue des Templiers et a autorisé Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour estimer ledit bien.

Par ailleurs les élus souhaitent qu'une plaque soit posée sur le bâtiment permettant de signifier l'emplacement de la mairie avant les années 1990.

Plan Communal de Sauvegarde - présentation et mise à jour

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été approuvé par délibération du conseil municipal le 25 janvier 2018. Il a été décidé de le mettre à jour. C'est un outil qui permet de planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements de sécurité civile (manifestation d'un risque majeur naturel ou technologique). Dans cette situation, la commune a pour mission de sauvegarder la population. Cela consiste à informer, alerter, mettre à l'abri, interdire, soutenir, assister, héberger et ravitailler la population.

Le PCS est composé de 4 chapitres : organisation communale de crise, alerte et information de la population, risques et les moyens et ressources. Le projet de DICRIM a également été rédigé, ce document recense les risques de la commune.

Dans la répartition des rôles, le maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) et, sous son autorité, Monsieur CARAGE fait fonction de Responsable des Actions Communales (RAC). Les suppléants respectifs sont Marcel PIGEON et Monique LEMOINE. Le secrétariat est assuré par Anne-Marie FOSSARD avec Hortense RABASTE comme suppléante. Le « Poste de Commandement Communal » (PCC) est en mairie ou, à défaut, à l'accueil périscolaire.

En cas, par exemple, de grave accident de la route ayant des répercussions sur l'environnement, d'une alerte de tempête du Préfet ou d'un risque d'inondation, le RAC sous l'autorité du DOS est chargé de superviser, si nécessaire, le plan d'alerte à

la population en mairie et sur le terrain. Selon le cas, des relais sur le terrain s'avèrent indispensables. Pour ce faire, 4 secteurs d'alerte par quartiers sont définis. L'organisation et les moyens à mobiliser dans ces circonstances sont décrits dans le PCS.

Tous les élus du conseil municipal constituent des personnes ressources listées avec leur adresse et leurs coordonnées téléphoniques dans le PCS.

La responsabilité de définir en cas de besoin des lieux susceptibles d'accueillir et d'héberger le public a été confiée à deux d'entre eux : Jérôme JUVAUX et Ronan BIARD.

En outre, sur chacun des 4 secteurs d'alerte par quartier, 2 référents élus, qui peuvent s'appuyer sur des Vildéens volontaires pour compléter le « circuit d'alerte » du secteur, ont été désignés :

- Secteur 1 - Coavou, Bocolé, La Perrière, Le Bois Brunet, La Féralais : Karine LESNE et Vincent LEGOUTE
- Secteur 2 - Les Champs Gicquel, La Vieuville, Vaucouleur, Rue des Moulins, La Croix Moy, les Noël, Viel : Annie REHEL et Maryline AVALLI
- Secteur 3 - route de Dinan, rue du stade, rue des Clossets, rue des Ecoles, rue des Templiers, rue du Jard, résidence des Magnolias, résidence des Lilas, résidence des Camélias, résidence des Hortensias, rue de la Vallée, rue des Templiers, rue de la Commanderie, ruelle du Rougeret, rue de l'Orme, rue du Porche, Bouban d'Abas : Philippe URO et Virginie CABUY
- Secteur 4 - rue de la Borgnette, rue du Pont des Vignes, rue de la Landelle, rue des Portes, Passage du Courtil, rue de la Croix Nergan, Route de Guyac, Le Tracin, Les Molières, La Ville Rault : Myriam LE BAIL et Christian MORIN

FINANCES / PERSONNEL

Fonds d'Aide aux Jeunes - demande de participation financière

Le Fonds d'aide aux jeunes a pour objectif de faciliter les démarches d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, voire nulles, et donc de responsabiliser les jeunes, de les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle. La gestion de ce fonds est confiée par le Département aux Missions Locales des secteurs.

Le fonds prend la forme d'un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents ou d'une aide financière pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion qui a fait l'objet d'un engagement de la part du bénéficiaire ou des actions d'accompagnement individuelles ou collectives tendant à favoriser l'insertion durable des jeunes en situation de précarité.

L'assemblée a décidé de verser une aide financière d'un montant de 100 euros au Département des Côtes d'Armor pour le Fonds d'Aide aux Jeunes.

Solidarité nationale avec Mayotte - participation au dispositif de soutien avec la Protection civile et l'Association des Maires de France

À la suite du passage du cyclone Chido, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle.

L'assemblée a décidé de participer au dispositif de soutien lancé par l'AMF et la Protection civile en solidarité avec Mayotte en versant une aide à la Protection civile pour un montant de 1 000 euros.

Vote des subventions communales 2025

Les subventions ont été attribuées comme suit pour l'année 2025 (sous réserve de recevoir le bilan financier des associations) :

Amicale Laïque (subvention de fonctionnement) - VILDÉ-GUINGALAN	1 300,00 €
Arts et Culture - VILDÉ-GUINGALAN	200,00 €
Football Club Plélan Vildé Corseul - VILDÉ-GUINGALAN	1 500,00 €
Autour d'Émeric et Anthony - VILDÉ-GUINGALAN	200,00 €
Club de l'Amitié - VILDÉ-GUINGALAN	200,00 €
Comité des Fêtes et d'Animations - VILDÉ-GUINGALAN	200,00 €
Cyclo Club Vildéen - VILDÉ-GUINGALAN	200,00 €
Rance Poker Club - VILDÉ-GUINGALAN	200,00 €
Société de Chasse - VILDÉ-GUINGALAN	200,00 €
Les Trois Coups de Vildé - VILDÉ-GUINGALAN	200,00 €
Palet Club Vildéen - VILDÉ-GUINGALAN	200,00 €
Rêves de clown - GUIDEL	50,00 €
La Ligue contre le Cancer - TRÉGUEUX	50,00 €
Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains - France ADOT 22 - TRÉVOU-TREGUIGNEC	50,00 €
Leucémie Espoir 22 - PLÉDRAN	50,00 €
Croix Rouge - SAINT-BRIEUC	50,00 €
Solidarité Pays de Dinan - banque alimentaire - DINAN	100,00 €
Protection civile des Côtes d'Armor et AMF	50,00 €
Association pour le Don de sang bénévole Pays de Rance - DINAN	50,00 €
On bouquine - PLÉLAN-LE-PETIT	100,00 €
Les restaurants du Cœur - PLÉRIN	100,00 €
Secours Populaire - QUÉVERT	100,00 €
Kiwanis Club Dinan (si une équipe se présente aux Joutes Nautiques au nom de la Commune) - DINAN	100,00 €
Association Dinannaise « Lire à l'hôpital »	50,00 €
Alcool assistance des Côtes d'Armor (la Croix d'Or)	50,00 €

Taxe d'habitation - assujettissement des logements vacants

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est applicable aux logements vacants lorsque le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre a valablement délibéré en ce sens.

Est considéré comme vacant, un logement libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives. La vacance s'apprécie dans les conditions prévues au VI de l'article 232.

Le conseil municipal a décidé d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à compter du 1^{er} janvier 2026.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal - informations

Achat de barrières pour le service technique : 594 € H.T. (DISCOUNT COLLECTIVITÉ).

Séance du 27 mars 2025

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI.

FINANCES

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 du budget lotissement le Grand Clos

Le conseil municipal a arrêté comme suit le compte de gestion et le compte administratif 2024 du lotissement :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024 : + 553 549,43 euros
- Résultat de clôture de la section d'investissement 2024 : + 92 467,66 euros

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 et affectation des résultats

Le conseil municipal a arrêté comme suit le compte de gestion et le compte administratif 2024 du budget communal :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024 : + 381 375,51 euros
- Résultat de clôture de la section d'investissement 2024 : + 879 755,66 euros

Ci-dessous la liste des restes à réaliser de 2024 ; il s'agit de dépenses engagées mais non mandatées.

	DÉPENSES	RECETTES
Restes à réaliser 2024	1 677 705,00 €	461 354,00 €

Le résultat de fonctionnement 2024 a été affecté comme suit :
 compte 1068 (recettes d'investissement) : 380 000,00 euros et
 compte R002 (recettes de fonctionnement) : 1 375,51 euros.

TRAVAUX / MOBILIER

Aménagement de la zone de loisirs - construction d'un local annexe

Le projet d'aménagement de la zone de loisirs consiste à effectuer les travaux ci-dessous :

- Construction des vestiaires
- Aménagement du complexe sportif (dont terrain de tennis)
- Eclairage des cheminements et du terrain d'entraînement
- Dépose de l'éclairage du terrain d'honneur
- Création d'un terrain d'entraînement

Financement du projet :

OBJET	MONTANT
DETR 2024	125 000 €
CONTRAT DE TERRITOIRE (Département 22)	80 508 €
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL	35 600 €
TOTAL	241 108 €

Comme prévu, un local annexe de 24m², dédié à la buvette sera construit à quelques mètres des vestiaires.

L'assemblée a validé le projet de construction du local annexe aux vestiaires (buvette) et a confirmé le budget alloué estimé à 35 000 euros T.T.C.

Mairie - mobilier et constitution d'un groupe de travail

Un groupe de travail a été constitué pour le projet d'acquisition de mobilier pour la mairie avec pour membres : Myriam LE BAIL, Annie REHEL, Anne-Marie FOSSARD, Marcel PIGEON et Jérôme JUVAUX et le personnel communal administratif.

VOIRIE / URBANISME

Voirie communale - mise à jour

Suite à l'acquisition de la voirie interne du lotissement le Pré du Frêche, le conseil municipal a décidé de classer la parcelle AB257 (474m² - 76 mètres) dans la voirie et de modifier la longueur de voirie communale passant de 24 633 mètres à 24 709 mètres.

FINANCES / PERSONNEL

Impôts locaux - vote des taux d'imposition 2025

Les élus ont décidé de maintenir les taux pour l'année 2025 :

- taxe foncière sur le bâti : 36,20 %
- taxe foncière sur le non bâti : 58,96 %
- taxe d'habitation : 14,17 %

Vote des budgets primitifs 2025

Le budget du lotissement s'équilibre comme suit : 806 800 euros (section de fonctionnement) et 312 550,57 euros (section d'investissement).

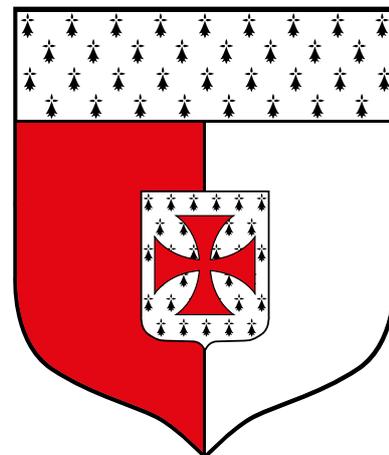
Le budget communal s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 145 300 euros (section de fonctionnement) et 2 568 100 euros (section d'investissement).

Randonnée solidaire - Mars bleu

L'assemblée a confirmé l'organisation de l'évènement « randonnée solidaire - mars bleu » du 29 mars à Vildé-Guingalan. La commune prend en charge les frais de restauration du midi pour les bénévoles de l'association la Ligue contre le cancer et le goûter pour les marcheurs. Le prix de la participation des marcheurs a été fixé 5 euros.

Quatre circuits seront proposés avec des marches de 4 kms (PMR), 5 kms et 10 kms et une marche nordique de 10kms. Une animation musicale sera proposée à l'arrivée pour les marcheurs, il s'agit des Cap Horniers de la Rance (prestation gratuite).

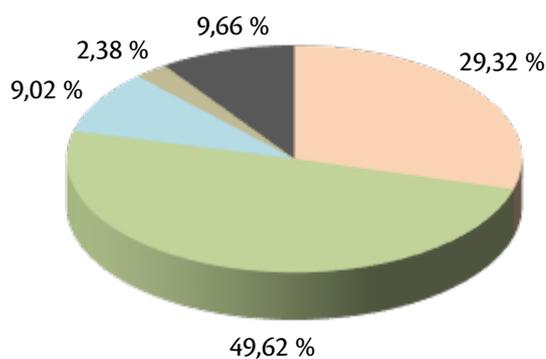
Le montant total des participations sera reversé sous forme de subvention à la Ligue contre le cancer.



Compte administratif 2024

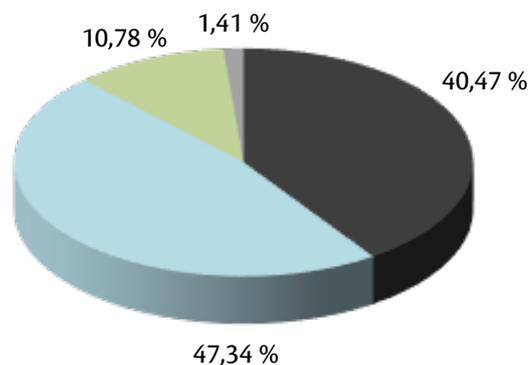
Section de fonctionnement

DÉPENSES : 771 202,68 euros



- Charges à caractère général (entretien de bâtiments, terrains, fournitures diverses,...)
- Charges de personnel (salaires, charges,...)
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations...)
- Charges financières (intérêts d'emprunts)
- Amortissements, reversement fiscalité, divers

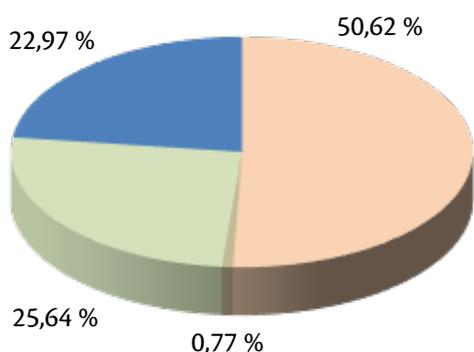
RECETTES : 1 151 107,77 euros



- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits communaux (cantine, garderie, location de salle, loyers, subventions CAF garderie, concessions de cimetières...)
- Produits exceptionnels, remboursement frais de personnel, divers

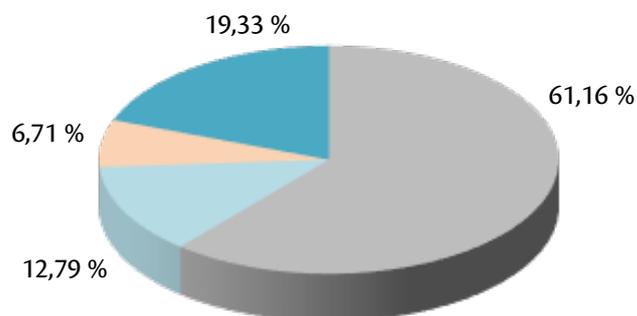
Section d'investissement

DÉPENSES : 295 380,31 euros



- Investissements (achat d'un terrain centre-bourg, études zone de loisirs, préau école maternelle...)
- Travaux sur réseaux électricité, télécom
- Divers (opérations d'ordre, travaux en régie, amortissements, intégrations, déficit d'investissement reporté,...)
- Remboursement du capital des emprunts

RECETTES : 490 482,61 euros

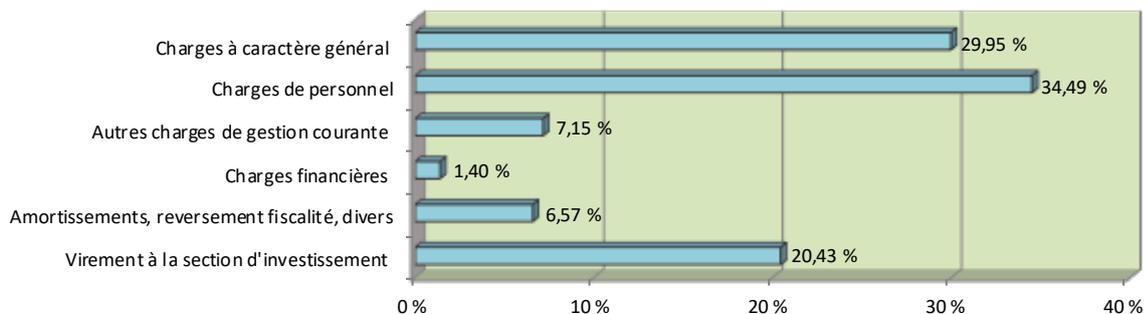


- Report de l'excédent de fonctionnement 2023
- Subventions sur les investissements
- Fonds de compensation de la TVA sur les investissements 2023 et taxe d'aménagement
- Divers (amortissements, ...)

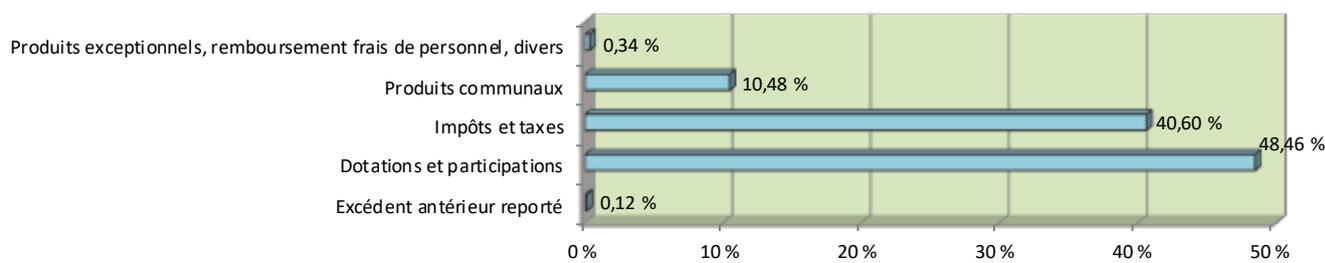
Budget primitif 2025

Section de fonctionnement

DÉPENSES (1 145 300,00 euros)

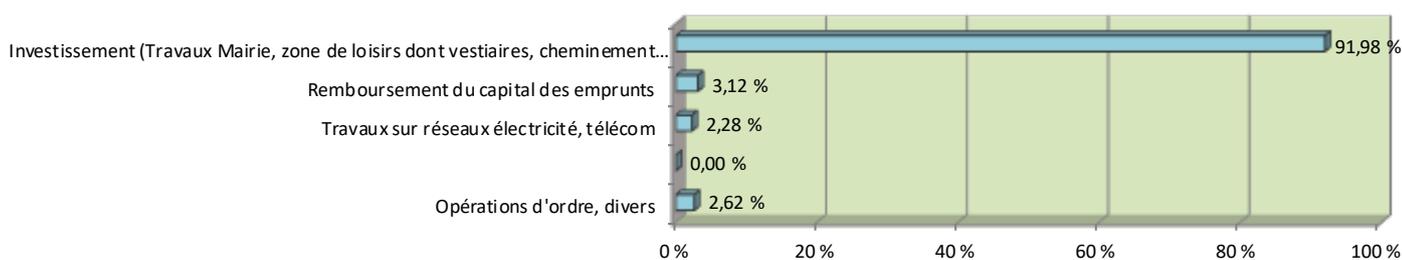


RECETTES (1 145 300,00 euros)

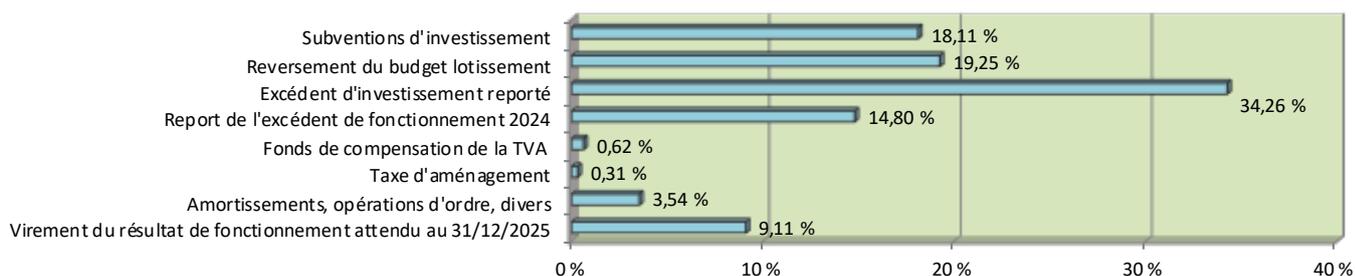


Section d'investissement

DÉPENSES (2 568 100,00 euros)



RECETTES (2 568 100,00 euros)



Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

POURQUOI ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

QUAND ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

COMMENT ? Un jeune peut se faire recenser soit directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille,

soit en ligne sur le site internet : www.service-public.fr en créant un compte personnel.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.



C'EST UNE DÉMARCHÉ OBLIGATOIRE MAIS SURTOUT UN ACTE CITOYEN.

Si l'obligation de se faire recenser demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

La Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ? Vous vous posez des questions sur :

- 👉 votre avenir professionnel : les métiers, les formations et emplois ?
- 👉 votre vie quotidienne : mobilité, permis, santé, logement,...

À LA MISSION LOCALE :

RDV en INDIVIDUEL
par un conseiller

Ateliers chaque JEUDI MATIN
(sans RDV) : apprentissage,
intérim, partir à l'étranger...

La GARANTIE JEUNES
un accompagnement renforcé
vers l'emploi et une allocation
mensuelle (jusqu'à 480€)

Des rencontres employeurs :
entretiens, visites d'entreprise,
parrainages,...

Des stages en entreprise,
des offres d'emploi...

Des coups de pouce financiers
pour le projet : permis,
réparations,...

Un espace d'appui CV, lettre
de motivation, inscription Pôle
emploi, téléphone, WIFI,...

NOUVEAU !



Avec **PIMP ton CV**, des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales.

A découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale !

VENEZ VOUS INFORMER SUR LE SERVICE CIVIQUE :

les missions possibles, les offres près de chez vous...



NOUS RENCONTRER, SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ :

👉 A Dinan au
5, Rue Gambetta,
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 18h00
(sauf mardi matin),

👉 Sur un point de
permanence proche
de chez vous,

👉 au **02 96 85 32 67**

👉 www.ml-paysdedinan.fr

👉 [www.facebook.com/
MissionLocaleDuPaysdeDinan](https://www.facebook.com/MissionLocaleDuPaysdeDinan)

👉 La **WEB RADIO AIR'ATOM**
un studio d'enregistrement
ouvert tous les jeudis pour
donner vos avis sur des sujets
qui vous intéressent, partager
des infos

www.soundcloud.com/air-atom



GRETA Bretagne



AGENCE DE SAINT-BRIEUC (siège social)
19 bis boulevard Lamartine, 22000 SAINT-BRIEUC

AGENCE DE LANNION – GUINGAMP

Lycée Félix Le Dantec, rue des Cordiers,
22303 LANNION Cedex
Tél. 02 96 61 48 54. Courriel : greta.cotesdarmor@ac-rennes.fr

- Liste des formations QUALIF emploi dispensées par le GRETA-CFA des Côtes d'Armor : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/greta-des-cotes-d-armor/demandeur-d-emploi>
- Liste globale des formations QUALIF emploi dispensées par le réseau des GRETA-CFA de Bretagne : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/formations-demandeurs-emploi>

Formation P.A.A.



Vous souhaitez suivre une formation ?

Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Un accueil personnalisé et un espace documentaire pour :

- vous informer sur l'offre de formation disponible et sur les financements possibles de votre parcours de formation ;
- vous guider dans votre recherche d'informations sur les métiers, la formation et l'emploi ;
- vous renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne.

Contact : <http://seformer.bretagne.bzh>

POINT REGION DE RENNES

35-37 bd de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES

Tél. : 02 23 20 42 50 / Fax : 02 23 20 42 51

point-region-rennes@bretagne.bzh

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 9h à 12h30 / 13h30 à 18h

Le vendredi : 9h à 12h30 / 13h30 à 17h



Passeports et cartes d'identité



Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devrez vous rendre dans une des mairies du département équipée d'une borne biométrique.

Avant, faites votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et notez votre numéro de dossier qui vous sera demandé lors du dépôt des pièces justificatives. Si vous ne pouvez pas le faire en ligne, des formulaires sont disponibles à la Mairie de VILDÉ-GUINGALAN. Prenez ensuite rendez-vous pour le dépôt des pièces justificatives et la prise d'empreintes digitales dans les mairies habilitées, notamment Plélan-le-Petit, Jugon-les-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon ou les espaces France Services de Plancoët ou Evran (pour les plus proches).

Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

Toutes les informations concernant les titres d'identité se trouvent sur le site www.service-public.fr

Horizon Emploi

Un service pour les uns, un emploi pour les autres !

Horizon Emploi est une association de l'Economie Sociale et Solidaire du pays de Dinan depuis 35 ans. **Engagée dans l'emploi local et l'insertion par l'activité économique**, elle se charge de trouver les personnes compétentes pour répondre aux besoins **des particuliers, des professionnels et des collectivités.**

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

Vous recherchez un emploi. Après étude de votre situation, l'association vous propose des missions de travail. Domaines d'intervention : services à la personne, services aux collectivités...

Vous avez besoin d'aide. L'association vous accompagne dans vos démarches : accompagnement professionnel, accompagnement social...

VOUS ÊTES UN PARTICULIER, UNE COLLECTIVITÉ, UNE ENTREPRISE...

Vous avez besoin d'une aide, d'un service : tâches ménagères, entretien du jardin, manutention, peinture...

Horizon Emploi est l'employeur et se charge des démarches administratives :

- Un simple appel suffit.
- Intervention possible même de courte durée sans engagement.

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter :

HORIZON EMPLOI - 1, rue Saint-Malo - 22100 DINAN
Tél. 02 96 39 07 07 - Mail : contact@horizonemploi.bzh
Site web : www.elorys.bzh

Permanences :

- Le lundi matin - Semaines impaires - Maison France Services Pleslin-Trigavou
- Le mardi matin - Maison France Services Plancoët

Emplacement défibrillateur

Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est disponible devant l'entrée principale de la Mairie. Pendant les travaux, celui-ci est situé sur la pelouse face à l'entrée de la mairie (à côté du plan de la commune).



Aide à Domicile Mené Rance



De la garde d'enfants aux travaux de bricolage ou de jardinage en passant par l'assistance aux seniors, le portage de repas, la pose de boîtes à clé ou l'aide aux tâches ménagères, une équipe de professionnels spécialisés est à votre service pour vous accompagner. Nous intervenons aussi dans le cadre du handicap et des soins à domicile.

Nos interventions se font 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 y compris les dimanches et les jours fériés.

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 aux adresses suivantes :

- 14 Rue de la Bise - 22 100 TADEN - 02.96.84.44.88
- 4 Rue des Rouairies - 22980 PLELAN LE PETIT - 02.96.27.67.50

Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la réglementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt.

Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude (ADSCE)



L'Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude (ADSCE) emploie plus de 300 personnes sur 5 sites. L'ADSCE intervient sur 63 communes et met à disposition des personnes du territoire, trois Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

Elle propose également 2 pôles 22 et 35 :

- 2 services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour des Personnes Agées et/ou en situation de handicap ;
- 5 services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ;
- services de portage de repas à domicile ;
- services de Téléassistance ;
- service Prévention (organisation de campagnes d'information et d'éducation sanitaire pour le grand public et écoles) ;
- 1 service DEPANN'AGE : jardinage et petit bricolage.

Beussais Rance Frémur

1 bis, rue Léon Pépin - 22490 PLESLIN TRIGAVOU
Tél. 02 96 27 86 77 - Mail : accueil.brf@adsce.fr

Heures d'ouverture au public :

- Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
- Le vendredi : 13h30-16h30

Animaux errants et déjections sur le domaine public

Les plaintes des habitants sont régulières, merci de ne pas laisser divaguer vos chiens pour :

- éviter les malencontreux accidents avec les usagers de la route ou les piétons,
- permettre aux promeneurs de se balader en toute sécurité sans appréhender l'arrivée de vos animaux,
- respecter les gens qui ont peur des chiens,
- respecter les autres propriétaires de chiens qui tiennent leur animal en laisse.

Pour éviter la divagation : je tiens mon chien en laisse lors des promenades et je clôture mon terrain.

Aussi, il est interdit de laisser déposer des déjections canines sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les espaces communaux ouverts au public. En effet, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, des trottoirs, des espaces verts, des parcs et des espaces jeux.



Face à ces problèmes comme pour le bruit et le brûlage des déchets, la municipalité compte sur le sens des responsabilités et le civisme de chacun.

Permanences du Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Vous trouverez ci-dessous les permanences du conciliateur de justice sur le secteur.

ESPACE SOCIAL SOLIDARITÉ

5 Bis rue Gambetta - 22100 DINAN

☎ 02 96 39 38 21. *Uniquement sur rendez-vous.*

Jour de permanence : tous les mercredis matins de 9h à 12h

MAIRIE DE TRÉLIVAN

1 rue des Clairette – 22100 TRÉLIVAN

☎ 02 96 39 16 31. *Uniquement sur rendez-vous.*

Jours de permanence : 1^{er} mardi du mois

Heures de permanence : de 9h à 12h

Maison du Département - DINAN

Vous vous posez des questions ?
Vous rencontrez des difficultés ?



LA SANTÉ ET LES BESOINS DE MON ENFANT OU DE MON ADOLESCENT

- > alimentation
- > sommeil
- > scolarité
- > modes de garde
- > activités et loisirs...



MA VIE DE COUPLE ET DE FAMILLE

- > difficultés relationnelles
- > séparation, divorce
- > décès



MES DROITS

- > allocations et prestations familiales
- > RSA
- > prime d'activité
- > assurance maladie, mutuelle, retraite...



MA GROSSESSE

- > préparer la naissance,
- > l'arrivée de bébé à la maison,
- > l'allaitement...



MON BUDGET

- > payer mes factures, mes dettes
- > les crédits, le surendettement
- > être aidé(e) à assurer mes besoins alimentaires, mes loisirs...



MON RÔLE DE PARENT
communiquer avec mon enfant ou mon adolescent :

- > dire non
- > poser les règles
- > rester à l'écoute
- > l'usage des écrans
- > l'argent de poche
- > le décrochage scolaire
- > les écrans et jeux vidéo
- > les drogues...



MA SANTÉ, MA PERTE D'AUTONOMIE OU CELLE DE MES PROCHES

- > reconnaissance du handicap
- > aides à domicile
- > établissements d'accueil pour personnes âgées ou handicapées
- > mesures de protections...



MON QUOTIDIEN

- > mon logement
- > me déplacer
- > trouver une formation ou un emploi...

Parlons-en ensemble

COMMENT NOUS RENCONTRER ?

- > Par téléphone
- > En entretien sur rendez-vous dans l'un de nos 8 lieux d'accueil
- > En visite à votre domicile
- > En consultation médicale pour vos enfants de 0 à 6 ans
- > Seul(e) ou accompagné(e) de la personne de votre choix, ou en famille



COMMENT NOUS CONTACTER ?
UN SEUL NUMÉRO
02 96 80 00 80

Nous vous proposons aussi ...

DES GROUPES DE PAROLE
pour les enfants

DES ATELIERS
parents-enfants
de moins de 3 ans

DES GROUPES DE PAROLE
pour les parents



LA CONFÉRENCE FAMILIALE

Face à une situation difficile, ou une préoccupation, réunir mes amis et mes proches, avec l'appui d'un coordinateur, pour trouver ensemble une solution

DINAN

DEPUIS 10 ANS

LES MAISONS DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

SAINT-BRIEUC | LANNON | LOUDEAC | DINAN
GUINGAMP - PAIMPOL - ROSTREHEN

Solidarités humaines

Être là où vous en avez besoin.

CÔTES D'ARMOR VOS SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS

cotesdarmor.fr

Côtes d'Armor le Département

Respectons le voisinage

Conformément à l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore et/ou de leur durée, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures,
- Les dimanches et les jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Le comportement de tout un chacun doit être adapté à l'environnement et à l'état des locaux en ce qui concerne l'isolation phonique.

Il est rappelé que le brûlage des déchets verts ménagers est interdit en tout lieu, toute l'année, qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage.

S'agissant des déchets verts produits par les exploitants agricoles, leur brûlage est soumis à des dispositions particulières énoncées dans l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 fixant diverses mesures de prévention contre les incendies de forêts et de landes et réglementant l'usage du feu pour le brûlage à l'air libre des déchets verts dans le département.

Déclaration des piscines à usage collectif

Toute personne qui procède, de manière définitive ou temporaire, à l'installation d'une piscine publique ou privée accueillant du public est tenue d'en faire la déclaration en mairie et à l'ARS conformément à l'article L1332-1 du Code de la santé publique au moyen d'un formulaire et d'un dossier justificatif spécifiques.

Cette déclaration, complémentaire au dépôt de dossier d'urbanisme, doit être adressée au minimum deux mois avant la mise en service des installations.

Cette obligation de déclaration ne concerne pas les piscines réservées à l'usage personnel d'une famille (résidences principales ou secondaires, gîtes unifamiliaux).

Toutes les autres structures sont ainsi concernées par cette obligation de déclaration :

- Piscines d'accès payant selon l'article L322-7 du Code du sport (piscines communales et intercommunales, centres de fitness, de remise en forme...),
- Piscines d'hébergements touristiques marchands (hôtels, thalassothérapies, campings, résidences de tourisme, villages de vacances, gîtes de groupe...),
- Piscines d'établissements de santé ou médico-sociaux (hôpitaux, IME, MAS...),

ViA Trajectoire



Vous recherchez un établissement pour vous ou un proche âgé

Rendez-vous sur

ViATrajectoire
Une orientation personnalisée

- ✓ Un service national unique et gratuit
- ✓ Un recensement complet de l'offre
- ✓ Une démarche personnalisée et sécurisée
- ✓ Une inscription en quelques clics



Viatrajectoire.fr



- Piscines de cabinets de masseurs-kinésithérapeutes et réservées à l'usage du personnel et des personnes prises en charge par l'établissement (balnéothérapie),
- Piscines d'ensemble d'habitations collectives ou individuelles et réservées à l'usage du personnel et des résidents (copropriétés),
- Piscines d'autres établissements (instituts de beauté, clubs privés...).

À noter : La réglementation sanitaire applicable depuis le 1^{er} janvier 2022 aux établissements de bain distingue quatre types de piscine en fonction de la nature de l'établissement et de la fréquentation maximale théorique de la piscine ou, pour les hébergements touristiques marchands, de leur capacité d'accueil : type A, B, C ou D. Des modes et fréquences de suivi spécifiques de la qualité de l'eau s'appliquent selon le type de piscine.

Le Parc Naturel Régional

Enfin, après de nombreuses années de mobilisation et de travail, le Parc Naturel Régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude a été classé en octobre dernier. Troisième de Bretagne, après ceux de l'Armorique et du Golfe du Morbihan, sur 90 000 hectares, il rassemble 66 communes des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, au-delà des limites administratives. Il contribuera à tisser plus de liens sur un territoire historique : entre deux départements, entre littoral et communes de l'intérieur moins connues, d'un estuaire à l'autre : la Rance, l'Arguenon, le Frémur, le Frémur d'Hénanbihen...



Les communes concernées ont participé à la démarche depuis l'origine. 90 % d'entre elles - dont la nôtre - ont voté favorablement pour faire partie du Parc. 1 000 Ambassadeurs du Parc ont aussi soutenu le projet comme nombre de professionnels et d'associations. La Région Bretagne, sur un vote unanime de son conseil, a donc porté cette demande auprès de l'Etat qui a pris la mesure de la qualité du territoire et de l'engagement de ses acteurs locaux. Le Parc a été créé par décret du Premier ministre du 19 octobre 2024, aboutissement de plus de 15 ans d'efforts collectifs.

À la différence d'un Parc National, outil porté par l'Etat imposant diverses réglementations et interdictions, un Parc Naturel Régional repose sur l'initiative et la mobilisation des collectivités, des acteurs locaux, des habitants. Il est géré localement avec pour devise « convaincre plutôt que contraindre ». Le Parc n'est pas une couche supplémentaire et les actions ne seront pas imposées, il reviendra à chaque commune de s'investir dans les projets, solliciter des accompagnements, de même pour des associations, agriculteurs, entreprises diverses...

Comme pour près de 5 000 communes en France, faire partie d'un Parc naturel régional est une chance pour mettre en lumière notre territoire, ses richesses, ses savoir-faire. Nous serons davantage aidés dans nos efforts pour valoriser la commune, préserver la nature et nos patrimoines culturels, notre cadre de vie, développer des projets d'éducation pour les enfants, accompagner nos entreprises dans leurs initiatives de développement durable... Nous pourrions aussi partager plus facilement nos pratiques avec d'autres communes du Parc et nous rassembler sur des projets communs.

Dans ce cadre, nous pourrions bénéficier de fonds supplémentaires (Union européenne...). C'est le cas dans les 58 autres Parcs en France, de même pour les retombées économiques, précieuses pour les petites communes. La reconnaissance « Parc naturel régional » est positive pour les hébergeurs, restaurateurs, artisans, commerçants, producteurs souhaitant distinguer leurs produits voire s'engager dans des filières.

Pour assurer la concertation et animer ce travail, un syndicat mixte du Parc est composé de toutes les collectivités impliquées (communes, intercommunalités, Départements

des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, Région Bretagne). Les communes ont le plus de voix et chacune est représentée par un délégué. Chaque commune cotisera à ce Syndicat mixte (3€/habitant/an) mais percevra de l'Etat une dotation d'un montant supérieur, reconnaissant son engagement dans le Parc (les 10 communes non concernées car plus densément peuplées ne payeront qu'une demi-cotisation).

Des conseils consultatifs sont également en préparation afin que les habitants directement et les autres acteurs locaux (associations, représentants des agriculteurs, pêcheurs, conchyliculteurs et autres professionnels...) et aussi des scientifiques soient pleinement associés. Le syndicat sera doté d'une équipe d'agents travaillant au plus près des communes et issus essentiellement d'organismes existants (COEUR Emeraude, collectivités...).

« Une autre vie s'invente ici ! »

(Devise des 59 Parcs naturels régionaux de France)

Alerte Breizh

Même par temps breton, protégeons-nous des UV !

La Bretagne est la région de France qui enregistre le plus grand nombre de cas de cancers de la peau chaque année. N'habitants pas une région chaude, les Bretons se protègent moins des rayons UV (ultraviolets), qui sont pourtant autant présents qu'ailleurs ! Même par temps breton, protégeons-nous !

Dès le plus jeune âge, la protection du soleil est primordiale pour protéger la santé des enfants. La peau des enfants est plus fine, par conséquent plus fragile que celle d'un adulte. Les rayons UV sont donc plus nocifs pour eux. Il est primordial de limiter leur exposition au soleil. Les coups de soleil de l'enfance, même s'ils ne paraissent pas graves sur le moment, peuvent être à l'origine de cancers de la peau à l'âge adulte.

Une campagne des CPAM et MSA de Bretagne.

Concessions dans le cimetière

Nous vous rappelons que le règlement du cimetière est affiché à l'entrée principale du cimetière (à l'abri, côté grand portail). Un plan reprenant les concessions arrivées à échéance est également disponible.

Si vous êtes concernés par le renouvellement d'une concession ou si vous possédez des informations à ce sujet, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec la mairie.

Guid'Asso vous simplifie la vie associative

« Un réseau d'appui à la vie associative pour que chaque association employeuse ou non - même la plus petite puisse trouver près de chez elle un interlocuteur pour répondre à ses questions ».

Répondre aux questions des associations

La vie d'un projet associatif peut vite s'avérer complexe et source d'interrogations quant à son développement. Comment mener à bien un projet, se former, trouver un local? Comment rédiger des statuts, organiser un événement, embaucher un salarié, trouver de nouvelles recettes, recruter des bénévoles : des problématiques rencontrées régulièrement par les associations.

Face au dédale administratif et aux questions que les associations se posent, Guid'Asso est un réseau d'acteurs qui propose un point d'entrée unique gratuit et en proximité. Labellisés, formés et outillés, ils sont prêts à accueillir, orienter, informer, voire accompagner dans la durée, toutes les associations du département.

Vous avez des questions sur le fonctionnement du réseau ?
Vous souhaitez avoir la liste des contacts à jour ? Être orienté vers le bon interlocuteur ? Rejoindre le réseau ?

Contactez les co-animateurs :

Théo VELLY : 02 96 01 51 26

coanim.guidasso@ligue-enseignement22.org /

Claire HERVE : 02 96 75 91 04

claire.herve1@ac-rennes.fr /



36 structures labellisées en Côtes-d'Armor

Co-animé par un service de l'Etat et un partenaire associatif (Claire Hervé du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et Théo Velly de la Ligue de l'Enseignement des Côtes-d'Armor), le réseau Guid'Asso Costarmoricain compte 36 structures proposant ce service gratuit, organisé en 4 labels, dont les missions sont complémentaires.

Les acteurs du réseau proposent également un programme de formation mutualisé gratuit à destination des bénévoles.

Guid'Asso 22 : comment ça marche ?

Retrouvez les contacts de l'ensemble des acteurs sur la carte interactive, en ligne sur le site du Mouvement Associatif de Bretagne - Accompagnement - Guid'Asso.

La Maison Pêche et Nature



La Maison Pêche et Nature des Côtes-d'Armor est une association créée en 1995. Au fil de ces 30 années, les animateurs ont sensibilisé plus de 230 000 personnes à l'environnement et à la pêche de loisirs, ça se fête !



Pour l'occasion l'association propose une Fête de la Pêche **le dimanche 6 juillet 2025, de 10h à 18h** sur les berges de l'étang de Jugon-les-lacs avec de nombreuses **animations gratuites pour petits et grands** : initiations à la pêche, lancers sur cibles, animations petites bêtes, stands nature, tir à l'arc, escalade, balades nature en canoë, promenades en poney, structures gonflables, jeux en bois, etc.

Mais aussi des spectacles : déambulations de personnages drôles et loufoques, jouets nature et musique verte, et un grand spectacle final acrobatique et aérien dans un arbre.

En parallèle, la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor organise deux compétitions de pêche pour les jeunes de 10-17 ans : une pour la pêche au coup et une pour la pêche aux leurres. Ces rencontres entrent dans le circuit départemental Junior Fishing Tour.

Infos pratiques

RDV sur les berges de l'étang de Jugon côté Station Sports Nature/camping. Restauration galette/saucisse sur place.
www.maisonpechenature.com

Collecte des déchets

La collecte des déchets est assurée toutes les semaines en alternant la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective (bac jaune). Le calendrier des passages est disponible sur le site internet de la commune (www.vilde-guingalan.fr) et de l'agglomération (www.dinan-agglomeration.fr) ou à l'accueil de la mairie.

Nous vous rappelons qu'il ne faut plus utiliser les sacs jaunes mais mettre vos déchets recyclables (emballages et papiers) en vrac dans le bac jaune. Si vous n'avez pas reçu le bac jaune distribué par Dinan Agglomération, vous pouvez notamment en faire la demande sur leur site internet.

Nous vous rappelons que, grâce au compostage, vous pourrez diminuer significativement le volume de votre bac à ordures ménagères. En effet, depuis le 1er janvier 2024, conformément à la loi, le tri des biodéchets concerne tous les citoyens : professionnels et particuliers. Cela signifie que les déchets alimentaires tels que les pelures de légumes, les restes de repas ne devront plus être déposés dans les bacs à ordures ménagères.

Rendez-vous dès maintenant sur le site internet de Dinan Agglomération pour réserver gratuitement votre composteur individuel : <https://www.linscription.com/pro/activite.php?P1=170537>

Si vous n'avez pas la place d'installer un composteur chez vous, sachez qu'il existe des aires de compostage partagées sur le territoire : <https://sig.dinan-agglomeration.fr/cartes/omaccueil/index.php>

Que se passe-t-il ensuite pour nos déchets ? Comme chacun le sait, ils ne disparaissent pas. Ils partent dans un circuit complexe qui implique de nombreux acteurs. Dans une vidéo pédagogique inédite disponible via le lien ci-dessous, Dinan Agglomération met en lumière l'ensemble du cycle de gestion des déchets, de leur collecte à leur traitement et valorisation. L'objectif est à la fois de montrer tout ce qui se passe après avoir déposé ses déchets mais également d'encourager des comportements plus responsables visant à mieux les trier et en réduire les volumes.

<https://www.dinan-agglomeration.fr/actualites/gestion-des-dechets-derriere-vos-gestes-un-monde-sactive/>

Le saviez-vous ?

30 % de nos ordures ménagères sont encore composées de biodéchets qui n'ont rien à faire dans la poubelle grise, 35% sont des papiers et emballages recyclables... mais non triés ! Résultat : les 2/3 de nos déchets pourraient être mieux valorisés.

MÉMO TRI

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

EMBALLAGES EN CARTON	EMBALLAGES EN MÉTAL	EMBALLAGES EN PLASTIQUE	PAPIERS
Boîtes et emballages cartonnés, briques alimentaires...	Boîtes de conserve, aérosols, canettes, opercules, capsules...	Bouteilles, flacons, barquettes, films, pots, sacs et sachets...	Journaux, magazines, prospectus, enveloppes...

RAPPEL

Inutile de laver les emballages, il suffit juste de bien les vider.

Veiller à ne pas imbriquer un emballage dans un autre.

Les déposer en vrac, sans sac, dans votre bac ou dans une colonne de tri en point d'apport volontaire.

DINAN AGGLOMÉRATION EST À VOTRE ÉCOUTE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

02 96 87 72 72
dechets@dinan-agglomeration.fr

TÉLÉCHARGEZ l'application qui vous facilite le tri au quotidien



DINAN AGGLOMÉRATION



MÉMO TRI

LE COMPOSTAGE, TOUT LE MONDE S'Y MET !

ON COMPOSTE SANS HÉSITER :

ÉPLUCHURES, FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS COUPÉS EN MORCEAUX	RESTES DE REPAS Y COMPRIS VIANDE ET POISSON EN PETITE QUANTITÉ	FILTRES, MARC DE CAFÉ, SACHETS DE THÉ
NOYAUX ET COQUILLES	ESSUIE-TOUT ET SERVIETTES EN PAPIER	DÉCHETS VÉGÉTAUX DU JARDIN (SAUF POUR LES AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ)

ON NE COMPOSTE PAS :

Les gros os et coquillages, les couches-culottes, les sacs plastiques y compris « biosourcés » ou « compostables », les mégots de cigarette, les produits chimiques...

RAPPEL

Fragmenter vos déchets pour accélérer leur décomposition.

Équilibrer les apports : 50% de déchets humides, 50% de déchets secs.

Mélanger régulièrement à l'aide d'une griffe, d'une fourche ou d'un brass'compost.

DINAN AGGLOMÉRATION EST À VOTRE ÉCOUTE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

02 96 87 72 72 / dechets@dinan-agglomeration.fr



Demande de badge d'accès aux déchèteries

Les demandes de badges d'accès en déchèterie peuvent se faire :

- en se rendant directement sur les antennes techniques de Dinan Agglomération :
 - Siège Technique de Dinan Agglomération, 34 rue Bertrand Robidou 22100 DINAN, du lundi au vendredi de 8h30-12h00 et 13h30-17h00
 - Maison intercommunale de Plancoët, 33 rue de la madeleine, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30 (fermée le vendredi après-midi)
 - Maison intercommunale de Matignon, Rue du chemin Vert - du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
 - Maison intercommunale de Broons, ZA du Chalet - du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 (fermée le mardi matin)
- Ou directement en ligne sur le site de DINAN AGGLOMERATION
- Ou par Mail en remplissant un formulaire disponible sur demande auprès de Dinan Agglomération ou votre Mairie
- Ou par courrier en remplissant le formulaire disponible sur demande auprès de Dinan Agglomération ou votre Mairie

Le badge est transmis contre fourniture d'un justificatif impérativement : taxe d'habitation, taxes foncières, relevé de propriété, acte de vente, contrat de location.

Médiathèque intercommunale

La médiathèque intercommunale à Plélan-le-Petit est un service géré par Dinan Agglomération. Ce lieu chaleureux et convivial est ouvert à tous ! Vous aurez la possibilité de venir découvrir, échanger et partager autour du livre, de la musique et des films. La médiathèque organise ponctuellement des animations, expositions et interventions.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE	
Mardi	16h30-18h
Mercredi	14h-18h*
Jeudi	16h30-19h
Samedi	10h-12h 14h-16h

Les agents de la médiathèque accueillent les scolaires, les jeudis et les vendredis de 9h à 16h. 560 élèves de 25 classes des 6 écoles des communes de La Landec, Languédias, Plélan-le-Petit, Trébédan et Vildé-Guingalan profitent de ce service.

**La médiathèque est ouverte en plus, le mercredi matin de 10h à 12h pendant les vacances scolaires.*

Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance de Dinan Agglomération permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. Il propose également des temps d'éveil et de socialisation aux enfants et à leurs accompagnants.



Retrouvez toutes les informations sur : www.dinan-agglomeration.fr, rubrique « petite enfance, partager du temps avec son enfant ».

Contact : Anne-Laure EVENARD
au 02 96 88 04 64 ou par courriel :
rpam.corseul@dinan-agglomeration.fr

Espace conseil France Rénov'

Vous avez un projet d'achat de construction ou de rénovation ?

Un projet de rénovation énergétique donne lieu à une multitude de questions pour lesquelles les réponses sont disséminées chez différents intervenants (artisans, banques, constructeurs, notaires, etc.). Le logement constituant un des piliers du cadre de vie au quotidien, Dinan Agglomération souhaite vous simplifier et faciliter les démarches concernant celui-ci en contactant son service Espace Conseil France Rénov'.

L'Espace France Rénov' de Dinan Agglomération est financé par l'ADEME et la Région Bretagne. Bénéficiez de conseils neutres et gratuits pour vos travaux de rénovation énergétique :

- Travaux d'économie d'énergie (isolation, ventilation, chauffage, eau chaude)
- Sobriété énergétique
- Construction
- Énergies renouvelables
- Analyse des devis
- Travaux d'adaptation liés à la perte d'autonomie ou au handicap
- Aides financières nationales et locales mobilisables

Discutez de votre projet, des points de vigilance et des aides financières mobilisables avec votre conseiller(e).

Accueil téléphonique

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
02 96 87 42 44 - infoenergie@dinan-agglomeration.fr

En train, chaque trajet est une histoire à vivre sur Dinan Agglomération

Pour vos trajets professionnels, personnels, familiaux ou de loisirs, voyagez grâce aux lignes TER présentes sur le territoire de Dinan Agglomération.

Le ferroviaire, la bonne idée pour vos déplacements

- **Vous êtes salarié ?** Comme Quentin, garder votre liberté en gagnant du temps en évitant les bouchons et économiser de l'argent en prenant régulièrement le train pour vos trajets domicile - travail.
- **Vous êtes cadre ?** Comme Camille, vous êtes sensible à l'environnement et vous souhaitez optimiser vos déplacements quotidiennement ? Grâce au train, gagnez en efficacité que ce soit professionnel comme personnel.
- **Vous êtes étudiant ?** Comme Angélique, révisez vos cours dans le train avant de vous rendre à la fac à Rennes ou St Brieuc tout en gardant une souplesse grâce aux horaires à des prix attractifs.
- **Vous êtes retraité ?** Faites comme Michel, évitez les tracas de la route (fatigue, stationnement, bouchons) en vous déplaçant confortablement et sans stress pour récupérer vos petits-enfants.

Retrouvez sur notre site internet toutes les informations concernant les lignes TER BreizhGo + les vidéos de nos 4 ambassadeurs.

Privilégiez le train

Sur Dinan Agglomération, notre desserte ferroviaire de qualité et efficiente permet de répondre aux nouveaux usages des habitants de notre territoire et des touristes tout en contribuant à la préservation de notre qualité de vie et de nos ressources. L'amélioration des liaisons ferroviaires prend aujourd'hui tout son sens à l'heure de la décarbonation des transports et des enjeux de transition écologique en général, auxquels nous sommes confrontés.

Dinan Agglomération est irriguée par le réseau ferroviaire BreizhGo en sa partie Nord par la ligne Dol de Bretagne/Dinan/Lamballe qui dessert également les gares de Pleudihen-sur-Rance, La Hisse, Plancoët, Corseul et Landébia. Au sud, la ligne Rennes-Lamballe-St Brieuc dessert les gares de Caulnes et Broons.

La qualité des liaisons ferroviaires de notre territoire permet une desserte vers Rennes et St-Brieuc répondant aux besoins domicile-travail. Mais également, cette qualité de liaisons ferroviaires permet de se déplacer partout en Bretagne et en France pour vos loisirs ou dans le cadre familial.

En savoir plus :

<https://www.breizhgo.bzh/se-deplacer-en-bretagne/le-ter>

7 h 45, Dinan > Rennes

DINAN
AGGLOMÉRATION

**En train de réviser
ma soutenance de fin d'année**

Chaque trajet est une histoire à vivre

dinan-agglomeration.fr

Permanences PLUI-H : un projet en tête ?

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), Dinan Agglomération organise deux permanences à destination des habitants. Ces rencontres ont pour objectif d'accompagner les particuliers dans leurs projets de construction ou d'aménagement, et de leur permettre d'échanger avec des spécialistes sur le devenir de leur parcelle.

Vous souhaitez construire, diviser votre parcelle ou simplement s'informer sur les orientations en matière d'aménagement du territoire ? Des spécialistes seront présents pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.



DINAN
AGGLOMÉRATION

**CONSTRUISONS ENSEMBLE
LE TERRITOIRE DE DEMAIN**

Permanences PLUi-H

Un projet en tête ? Vous souhaitez construire
ou diviser votre parcelle ?
Nos spécialistes vous conseillent !

PLAN
LOCAL
URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT

MERCREDI JEUDI
21 MAI 5 JUIN

DINAN
Siège de Dinan
Agglomération
8 boulevard Simone Veil

Sur rendez-vous de 9h à 12h
Entrée libre de 14h à 18h
☎ 02 96 87 78 27

www.dinan-agglomeration.fr

Les permanences du CAUE : un accompagnement gratuit

Vous avez un projet de construction, d'aménagement, de réhabilitation (habitation, local professionnel, annexe, etc.)... profitez des conseils gratuits du CAUE. Il s'agit d'un organisme départemental d'information, de conseil, ouvert à tous, composé d'une équipe de professionnels de l'architecture et du paysage.

Comment prendre un rendez-vous ?

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est à votre disposition sur rendez-vous pour étudier votre projet en amont de son instruction. Lors du rendez-vous, il faudra vous munir de tout plans, croquis et photos aidant à la bonne compréhension de votre projet.

La permanence de l'architecte conseil du CAUE se tient, le 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois, au Siège de Dinan Agglomération.



Rendez-vous auprès du service urbanisme-foncier de Dinan Agglomération : 02 96 87 21 44.

État Civil

Naissances

12 naissances pour la période d'octobre 2024 à avril 2025 dont :

DEVAUX KRZYZYNSKI Iris
née le 15 novembre 2024

BERTIN Zyam
né le 17 novembre 2024

SORT Lola
née le 21 novembre 2024

FORTIN Andrea
née le 02 décembre 2024

SÉBILLE Ethan
né le 27 janvier 2025

COCHET Marceau
né le 24 mars 2025

Mariages

2 mariages pour la période d'octobre 2024 à avril 2025 dont :

FOURNIER Cédric
et **NTONGONE ZOGO Sonia**
le 23 novembre 2024

Pacs

ARCHAMBAULT Charlène
et **BOURGNEUF Nicolas**
le 23 juillet 2024

Décès

LEBRETON Marie née MANIVEL
le 26 mai 2024

LECLERC Dominique
le 02 novembre 2024

LÉCUYER Thérèse née BUARD
le 09 janvier 2025

GRIGNON Gilles
le 14 janvier 2025

LANGLAIS Michelle
née BLANCHARD
le 19 janvier 2025

BRIAND Gérard
le 30 janvier 2025

GADIOT Éric
le 16 février 2025

KUNTZ Ginette
le 06 mars 2025

Urbanisme



Publicité des demandes de permis de construire et d'autorisations simplifiées (déclarations préalables, permis de démolir) déposées en Mairie (accordées ou en cours d'instruction).

Demandes de déclarations préalables

DATE	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
16/10/2024	7 Ter rue de la Croix Nergan	Pose d'un carport
04/11/2024	1 rue de la Vallée	Création de 3 châssis de toit
06/11/2024	1 rue de la Vallée	Remplacement d'une toiture à l'identique
13/11/2024	6 rue du Stade	Pose de pare ballons et d'une main courante
14/11/2024	18 Le Préron	Réfection de toiture et pose d'un châssis de toit
21/11/2024	1 rue de la Vallée	Remplacement de menuiseries de portes et fenêtres
02/12/2024	5 rue du Stade	Isolation thermique extérieure et le ravalement du garage
30/12/2024	Le Préron	Coupe et abattage d'arbres
30/12/2024	Le Pré du Jard	Coupe et abattage d'arbres
20/01/2025	18 Les Noël's	Pose d'un abri de jardin en extension de la maison
27/01/2025	28 rue des Templiers	Réalisation d'une véranda
27/01/2025	1 rue de la Vallée	Réouverture d'une fenêtre
10/02/2025	5 rue du Stade	Pose d'un store pergola
17/02/2025	10 Les Noël's	Changement de huisseries et déplacement d'un velux
28/02/2025	16 rue du Pont des Vignes	Changement de 16 ouvertures
28/02/2025	1 La Ville Rault	Construction d'un auvent
19/03/2025	2A rue de la Landelle	Changement de destination d'une habitation en MAM
08/04/2025	3 la Ville Rault	Modification du bardage existant du garage
11/04/2025	4 rue de la Landelle	Pose d'une clôture
24/04/2025	43 rue des Templiers	Re jointement à la chaux
24/04/2025	10 Boculé	Pose de panneaux photovoltaïques
25/04/2025	6 rue du Stade	Construction d'une buvette
29/04/2025	1 résidence Le Grand Clos	Pose d'une clôture

Permis de construire

DATE	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
30/10/2024	1 impasse Les Jardins de Coavou	Extension d'une maison individuelle, construction d'un carport et modification d'une ouverture
14/11/2024	13 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison individuelle
28/11/2024	5 La Perrière	Construction d'un carport et d'un garage
12/02/2025	12 rue de la Croix Nergan	Extension et rénovation d'une maison, changement de menuiseries
10/03/2025	19 résidence de la Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
12/03/2025	33 résidence Le Grand Clos	Construction d'une maison individuelle
30/04/2025	1 Les Hauts Champs	Construction d'un atelier de bricolage de loisir

Affaires scolaires et périscolaires

Groupe scolaire 1,2,3 Soleil

Vote du Prix des Incorruptibles

En Mars et en avril 2025, tous les élèves des classes allant à la Médiathèque de Plélan-le-Petit ont participé au vote du prix des Incorruptibles. Ils se sont rendus à la médiathèque afin de voter pour leur album préféré... Ils devaient choisir parmi une sélection de 5 ou 6 histoires découvertes tout au long de l'année. Chacun a découvert ou redécouvert les particularités des élections (isoloir, urne, enveloppe, carte d'électeur...). Les résultats seront connus fin mai... Merci Gaëlle pour l'organisation !

Judi 3 avril c'était "La journée de l'écolier en 1930" !

Une journée d'école du temps des arrière-grands-parents. Nous avons marché (les deux classes de CP-CE1 et CE1-CE2 ainsi que les 6 CP de la classe des GS-CP) dans le chemin creux jusqu'à l'école environ 2 km. Le maître, en blouse grise, nous attendait pour entrer en classe : morale et page d'écriture à la plume !

L'après-midi, les enfants ont participé à des ateliers : la maison de la maîtresse, les jeux et jouets pour les CP, la couture pour les CE1-CE2."



Accueil périscolaire

Comme chaque année, nous avons eu la visite du Père Noël puis un délicieux goûter. Un joyeux évènement qui ravit les enfants.



Le début d'année a été rythmé par des activités diverses et variées à l'accueil périscolaire et le personnel a participé à des formations spécifiques à l'animation et aux enfants.



Le dimanche 20 avril, les cloches ont sonné sur notre commune de Vildé-Guingalan et les enfants ont pu s'amuser en faisant une chasse aux trésors afin de chercher les œufs ! Avant cette occasion, nos petits bricoleurs ont participé à la fabrication des décors et du costume de la mascotte pour cet évènement. En effet, la mascotte a fait son entrée cette année : « Lapinou » a enchanté petits et grands !



Restaurant scolaire

Suite à l'absence puis au départ du cuisinier, la commune fait appel à la cuisine centrale de Dinan pour la fourniture des repas au restaurant scolaire et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Nous vous rappelons que les menus sont disponibles sur le site internet de la commune : www.vilde-guingalan.fr

Travaux

Déploiement de la fibre optique à Vildé-Guingalan

Les travaux de déploiement de la fibre optique sont en cours sur toute la commune (sauf pour la partie située au Sud de la route nationale où les habitations sont déjà raccordables).

Le raccordement devrait être possible pour l'ensemble de la Commune cet été 2025.

100% des Bretons concernés d'ici 2026

Les travaux se poursuivent par ailleurs dans le reste de la région. L'objectif est de raccorder l'ensemble des bretonnes et des bretons à la fibre optique d'ici 2026.

Ces opérations sont co-financées par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor et Dinan Agglomération. Une prise (1 prise = 1 foyer) coûte en moyenne 1145€, intégralement financée par les entités citées ci-dessus, dont 308€ par Dinan Agglomération.

Que permet la fibre optique ?

Elle permet de passer à des vitesses de connexion extrêmement rapides. Par exemple, envoyer 100 photos mettra 12s contre 38 min avec le réseau cuivre actuel.

Chantiers en cours

Deux gros chantiers sont en cours sur la commune :

- la construction des vestiaires devant le terrain de foot d'honneur dessiné par l'atelier Juguet architectes,
- la rénovation de la mairie et son projet d'extension avec la même maîtrise d'oeuvre qui implique également de nombreux acteurs en raison de sa relative complexité technique.



Construction des vestiaires



Rénovation de la mairie

Actualités et Manifestations

Nécrologie

Madame LEBRETON Marie née MANIVEL, la doyenne de la commune et centenaire nous a quittés le 26 mai 2024 à l'âge de 102 ans.

Marie s'est installée avec son époux Eugène au village de Coavou à Vildé-Guingalan en 1951. Elle aimait s'occuper de ses fleurs et de son jardin. C'est en 2017, à l'âge de 96 ans, que Marie a rejoint la résidence des Chênes à Plélan-le-Petit.

Pot de convivialité

La municipalité invite tous les Vildéens à se réunir et à partager un moment de convivialité le samedi 12 juillet à 18 heures 45 devant le boulodrome, place de la Mairie. Ce sera l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveau-nés 2024 qui sont au nombre de 20 dont 1 bébé né à VILDE-GUINGALAN. La dernière naissance enregistrée sur la commune avait eu lieu en 2017.

La soirée se poursuivra en musique rue du Stade avec le Comité des fêtes et un feu d'artifice sera tiré vers 23h30.



Cérémonie du 11 novembre



Les enfants ont chanté la Marseillaise avec Sarah LLOYD, Vildéenne

Mars bleu

Le samedi 28 mars dernier, la Ligue contre le Cancer et la Commune, en collaboration avec des associations du secteur (Les Randonneurs du Pays de Plélan et Rance Jogging Plumaudan), ont proposé une randonnée solidaire à VILDE-GUINGALAN.

C'est à l'occasion de Mars bleu, mois de sensibilisation au cancer colorectal, que 200 personnes ont marché sur les quatre circuits (4, 5, 10 kms et une marche nordique). À l'arrivée, les marcheurs ont pu prendre un goûter en profitant d'une animation musicale avec les Cap Horniers de la Rance.



Repas annuel

Comme chaque année, un repas est proposé aux habitants âgés de 65 ans et plus. En 2024, il a rassemblé 135 personnes dans la joie et la bonne humeur. Les doyens de la commune, Roger Beunas, 95 ans, et Émilienne Guérin, 95 ans, étaient absents. Ce sont André Lebreton, 94 ans, et Simone Touzé, 88 ans, qui ont été mis à l'honneur.



Voeux

Cette année la cérémonie des vœux a eu lieu un vendredi soir. Compte-tenu du nombre de Vildéens présents ce changement a plu et sera probablement renouvelé.

Cet évènement permet notamment de présenter les réalisations et les projets à venir et de rassembler les habitants autour d'un verre de l'amitié.



Chasse aux œufs

La chasse aux œufs, organisée par la municipalité, s'est déroulée le dimanche de Pâques au centre bourg et une quarantaine d'enfants s'est élancée vers les activités proposées au « top départ ».

Les Maternelles et les CP devaient chercher des bouchons colorés et trouver le gros œuf pour gagner la poule en chocolat.



Les plus grands, CE - CM avaient des jeux de piste à valider et un gros lot à l'arrivée pour celui qui terminait le premier. Le relais Zig-Zag et le relais transport d'eau ont eu aussi un vif succès auprès des enfants.

Les parents ont également été sollicités par la Mascotte qui déambulait sur le terrain et par un jeu d'adresse.

Tous les enfants sont repartis avec un sachet de chocolat et pour clôturer cette belle matinée où tout le monde semblait être ravi, un pot de convivialité était offert.

Les gagnants de cette chasse aux œufs sont :

- Tiano LECLERC en CP
- Arya WEECXTEEN en CE
- Mélyne GOURANTON en CM

Vildé s'anime le 22 juillet

ASSOCIATION
**THÉÂTRE
EN RANCE**

Dans le cadre du festival les Renc' Arts, en collaboration avec Théâtre en Rance, nous aurons le plaisir d'accueillir un spectacle de rue **le mardi 22 juillet à 19 heures** sur la parking de la maison des associations (7bis rue de l'Ecole) : « *Entre le Zist et le Geste* » (de la Compagnie Content pour Peu) est un spectacle de portés acrobatiques bourré d'humour emprunté au burlesque et au cinéma muet. Les deux ciras-siens entrent en piste, ils viennent faire leur numéro de portés acrobatiques, mais un doute s'invite dans leur enchaînement bien huilé entraînant alors une succession de malentendus. Pris par la nécessité de le continuer, le duo se prend au jeu, invente, dérive... Tantôt perdu, tantôt opportuniste mais toujours rebondissant.

Un spectacle tout public où l'imprévu est privilégié et où le spectateur sans cesse surpris ne risque pas de s'ennuyer !

La soirée pourra se poursuivre devant le boulodrome avec d'autres animations (programme en cours d'élaboration - des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants et disponibles sur le site internet de la commune).



Arts et Culture

Depuis la rentrée la section scrabble n'a pas cessé. Chaque jeudi, de 14h à 17h, les joueurs se retrouvent et cela se passe toujours dans la bonne humeur entre les 10-15 participants, voire plus. Pour la danse bretonne, le groupe se réunit chaque jeudi de 16h30 à 18h jusqu'à la fin du mois de juin (il n'y a pas pendant les vacances).

Le dimanche 16 février nous avons organisé un Fest-Deiz qui s'est très bien passé. Tout le monde était satisfait.

Si vous êtes intéressés, soit par le scrabble ou la danse bretonne, n'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez toujours les bienvenus.

Contacts :

Catherine Delagrée : 06 70 42 90 08 - Katia Cobo : 06 80 53 41 86.

Comité des Fêtes et Animations

En ce froid samedi 18 janvier, les Improlocos22 ont réchauffé l'atmosphère en proposant leur prestation d'improvisation sur des thèmes divers et variés, choisis au hasard dans les propositions faites par le public. Ce fut pour beaucoup d'entre nous une belle découverte de ce style de spectacle. Nous les remercions pour ce moment sympathique et chaleureux ainsi que le public nombreux et conquis.



Le soleil printanier du 5 avril a réchauffé les muscles des 118 coureurs cyclistes qui se sont élancés en deux courses (Cat 5 puis Cat 1,2,3,4), sur le circuit de 2km900 de la zone de Vaucouleur, sous l'égide de la FSGT. Merci au public venu les encourager.

Nous espérons vous voir nombreux lors de la 2^e édition de « **Vildé en Fête** » le samedi 12 juillet. La fanfare « **Rance Musik** » nous entraînera à sa suite à partir de 19h30 depuis la mairie dans un défilé musical vers l'enceinte du local technique, lieu de la manifestation où elle nous proposera de nous lancer dans la danse. Le groupe « **Fenix Band** » nous fera basculer dans le rock. La soirée se poursuivra par le Set du DJ Phil22. A 23h30, le ciel vildéen s'illuminera des lumières du feu d'artifice offert par la commune. (Restauration et buvette sur place).



Les Trois Coups de Vildé

La troupe « les 3 Coups de Vildé » à nouveau en piste pour le printemps 2026... Avec quelques changements : certains de nos artistes vont faire une pause... D'autres vont nous rejoindre... Les membres du bureau de l'association aussi ont changé. Virginie Cabuy reste la présidente, mais ne montera pas avec nous cette année sur les planches... La composition finale sera révélée pour le prochain bulletin municipal.



En attendant, chacun s'est mis à la lecture, à la recherche d'une pièce tout aussi loufoque que les années précédentes, pour le plaisir des petits et des grands ! Peut-être pouvons-nous espérer faire salle comble comme cette année, aux 3 représentations que nous avons données ?

Au plaisir de vous revoir tous pour notre prochaine comédie et un grand merci à notre public pour sa présence et son soutien. À très bientôt. Ci-dessous un petit souvenir de l'aventure 2025.



Club de l'Amitié

L'Assemblée Générale du club de l'Amitié s'est déroulée fin janvier en présence de nombreux adhérents. Nous sommes 128 adhérents répartis en 4 sections pour une cotisation unique.

- les jeux (belote, aluette, tarots, scrabble, triomino) le 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois de 14 heures à 17 heures30.
- l'art floral une fois par mois.
- les boules bretonnes tous les mardis de 14 heures à 17 heures.
- la pétanque tous les jeudis à 17 heures.

Le club propose également d'autres animations (bowling, sortie d'une journée "La Ria d'Etel", pique-nique avec toutes les sections, **repas grillades le 27 juin**).

Contact :

Monique - 06 81 19 95 45.



Concours de belote organisé le 27 janvier 2025



Les Randonneurs

L'association des randonneurs vous propose une randonnée par mois avec 3 circuits au choix : 5, 8 et 12kms. La dernière randonnée de la saison est programmée dimanche 8 juin à PLOREC-SUR-ARGUENON. Les départs se font à 14h30 à la salle des fêtes de chaque commune qui, au retour, offre un goûter vers 17h.

La soirée théâtre organisée le 15 mars dernier avec en première partie la chanteuse Ann Laora a été un succès.

La sortie annuelle aux îles Chausey qui n'avait pas pu se faire en juin dernier est reportée au **29 juin 2025**. **Inscriptions auprès des délégués de la commune** (dans la limite des places disponibles) : **Annie (06 47 80 99 98) et Corinne (06 60 14 24 45)**.

Société de Chasse



Le samedi 19 juillet 2025, la société de chasse de Vildé Guingalan organise son **repas annuel** à emporter. Les tickets sont à retirer auprès des chasseurs.

Nous proposons un repas à 14€ (entrée / plat / fromage / dessert).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Président, **Monsieur LAME Thierry (06 83 86 54 12)**.

Les repas seront à retirer à la salle des fêtes entre 16h et 19h.



Palet Club Vildéen

Le 13 avril 2025, le deuxième concours de palets (et premier en salle) s'est déroulé à la salle omnisports de Plélan-Le-Petit.

Un véritable succès avec la participation de 88 joueurs le matin et 85 équipes l'après-midi. Une immense fierté pour le club qui continue son ascension. Ce concours permettra la réalisation de plusieurs projets pour le club que vous pourrez voir sur la page Facebook « Palet Club Vildéen ».



Avec la venue des beaux jours, les 49 joueurs du club reprendront la route des concours en extérieurs dont nous espérons de nombreuses victoires comme ce fut le cas lors de la première année du club.

Vive le palet, vive le Palet Club Vildéen !



Cyclo Club Vildéen

Le Club Cyclos a organisé le 1^{er} février dernier sa soirée annuelle « galettes - crêpes » qui a rassemblé 40 personnes.

Le 18 Mai aura lieu la sortie des 100 kms direction le cap Fréhel suivi d'un pique-nique au retour.

Les cyclos se retrouvent en deux groupes pour des sorties à 60 kms à 80 kms le mercredi après midi et le dimanche matin.

**Si vous souhaitez nous rejoindre :
02 96 27 08 87 ou 02 96 27 06 34**



Association Autour d'Émeric et Anthony



Après un bilan 2024 très positif, l'association commence déjà les préparatifs de la 15^{ème} édition des Foulées d'Émeric et Anthony qui aura lieu le **vendredi 5 septembre 2025** :

- **19 h 20 : Course des Petits Princes** (5 kms mesurés)
- **19 h 30 : Foulées d'Émeric et Anthony** (10 kms mesurés)

Inscriptions sur nextron pour les 2 courses.

+ marche populaire en sens inverse de la course (inscription sur place).

Stands de buvette, ventes de galettes-saucisses et crêpes.

Les bénéfices seront reversés intégralement à l'association Petits Princes qui réalise les rêves des enfants gravement malades à Paris et les services pédiatriques de l'Hôpital Sud à Rennes.

Tous renseignements utiles sur l'association et les Foulées d'Émeric et Anthony sont accessibles sur notre page Facebook et sur le site internet : <https://autour-emerice-et-anthony.fr>.



Rance Poker Club

Votre association de poker près de chez vous !

Objet de notre association : développement du poker moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).

Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est basé à l'adresse du Président (6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan). **Président** : Xavier Cabuy, **secrétaire** : Richard Loiseleux, **trésorier** : Sébastien Serrand.

Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a droit à **deux parties gratuites** avant d'adhérer ou non, et les parties se déroulent à **La Maison des Associations de Vildé-Guingalan** (rue de l'école), **tous les lundis de 19h45 à 23h45 environ** (retard autorisé).

Attention : accès de la salle interdit aux moins de 18 ans, buvette sans alcool à l'intérieur, et il n'y a aucun enjeu d'argent. Notre association fonctionne en mode scolaire et remercie chaleureusement la commune et tous ses

partenaires sponsors, fidèles depuis des années. **Merci de votre soutien !**

Au programme pour la saison 2024/2025 : Six mini championnats successifs pour cette 13^e saison sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat du commerce de votre choix, cotisations futures gratuites, frais de carburant et de repas remboursés lors d'interclubs...).

C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribuée sous forme de lots, soit environ 2 000 € !!!

Ça vous tente d'apprendre le poker moderne ou bien de vous améliorer ? Alors venez jouer un lundi soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3 de gagner un lot !!!

N'hésitez pas à venir voir ou essayer, c'est gratuit !!! À bientôt !!!



Renseignements : 06 50 58 80 60 - Mail : xavier.cabuy@orange.fr.
Également notre page Facebook : <https://www.facebook.com/RancePokerClub>

Offices de tourisme du territoire

Venez découvrir le site internet de Dinan - Cap Fréhel Tourisme : www.dinan-capfrehel.com

Vous y trouverez l'agenda complet des animations de tout le territoire, des idées de sorties/randonnées et beaucoup d'autres informations utiles. Vous pourrez également réserver en ligne des visites guidées et/ou sorties nature.



Espace Culture

Salles de Spectacle

EMBARCADÈRE

rue des Plantations
22980 PLELAN LE PETIT

☎ 02 96 87 14 27

SOLEVAL

33 rue de la Madeleine
22130 PLANCOËT

☎ 02 96 89 41 09

THÉÂTRE DES JACOBINS

rue de l'Horloge
22100 DINAN

☎ 02 96 87 03 11

LE LABO

10 rue Victor Schoelcher
22100 DINAN

☎ 02 96 39 47 80

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

Agenda des manifestations

- **22 juin** : kermesse, groupe scolaire 1,2,3 Soleil (Amicale Laïque)
- **27 juin** : repas grillades, 12h, Maison du Temps Libre (Club de l'Amitié)
- **12 juillet** : pot de convivialité avec les habitants, 18h45, boulodrome (Commune)
- **12 juillet** : Vildé en fête, 19h30, centre-bourg puis terrain des sports (Comité des fêtes) et feu d'artifice tiré à 23h30 (Commune)
- **22 juillet** : Animations diverses dont un spectacle de rue - Renc'Arts 19h, gratuit, parking maison des associations (7bis rue de l'Ecole)
- **5 septembre** : les Foulées, 18h, centre-bourg (Autour d'Emeric et Anthony)

Vildé Anim'

Mardi 22 juillet

VILDÉ-GUINGALAN

**ENTRÉE LIBRE
CENTRE-BOURG**

Buvette et
restauration rapide

19 H – Spectacle de portés acrobatiques « Entre le Zist et le Geste »
(parking maison des associations)
Compagnie « Content pour Peu » (Festival Renc'Arts – Théâtre en Rance)

20 H – Spectacle de Magie (terrain stabilisé)
Anabell O'Connell de la Compagnie le Souffle du Bateleur (Vildé-Guingalan)

21 H – Danses bretonnes (terrain stabilisé)
Association Arts et Culture (danseurs de Vildé-Guingalan) et
l'Anecdote du groupe de la Note Buissonnière (musiciens)

INFORMATION UTILE

*Selon les conditions météorologiques, les animations du jour
pourront se dérouler à l'abri à la Maison du Temps Libre*

ORGANISATEURS : Commune de VILDE-GUINGALAN avec la participation notamment
de plusieurs associations Vildéennes et de l'association Théâtre en Rance

Invitation

Jean-Yves JUHEL, Maire de la commune, et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter au pot de convivialité le samedi 12 juillet à 18h45 devant le boulodrome. La soirée pourra se poursuivre avec « Vildé en fête » organisé par le Comité des fêtes au terrain des sports. Un feu d'artifice sera tiré vers 23h30.

SANTÉ

MAISON MÉDICALE

20 rue des Templiers, VILDÉ-GUINGALAN

Médecins généralistes

Docteurs BOZEC, LE PAUTREMAT,
BLONDEL, QUERIC, MENAGE

☎ 02 96 27 01 79

KINÉSITHÉRAPEUTE

1 Résidence de la Petite Croix, VILDÉ-GUINGALAN
M. Franck POIRIER

☎ 06 68 75 05 25

CENTRE VITAE

6 impasse de la Mairie, VILDÉ-GUINGALAN

Psychomotricienne

M^{me} Manuela COULON

☎ 06 94 21 04 06

Infirmière libérale

M^{me} Anne-Lise LAURENT

☎ 06 61 52 48 63

Ostéopathe

M^{me} Claire BUSNEL

☎ 06 33 24 24 80

Masseur - Kinésithérapeute

M^{me} Andrea-Claudia COSTEA

☎ 07 59 55 84 37

Infirmière ASALEE

M^{me} Sandrine JUSTE

☎ 06 09 47 66 86

Orthophoniste

M^{me} Pauline LENAERTS

☎ 06 80 42 68 46

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

74-76 rue Châteaubriand, DINAN

Hôpital René PLÉVEN

☎ 02 96 85 72 85

Polyclinique du Pays de Rance

☎ 02 96 85 85 85

GUÉRISSEUR

3 rue de la Borgnette, VILDÉ-GUINGALAN
M. Jérôme HAGUET

☎ 06 79 79 40 06

NATUROPATHE-SOPHROLOGIE

3bis Coavou, VILDÉ-GUINGALAN
M^{me} Nadège DAMIDE

☎ 06 33 30 70 09

Nous vous informons qu'un défibrillateur est disponible devant la mairie (sur la pelouse, face à l'entrée principale du bâtiment de la mairie).



EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR) :

☎ 02 22 06 45 00

Dépannage électricité :

☎ 09 726 750 22

ÉCOLE

“Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil”

- Primaire : 02 21 08 00 05
- Maternelle : 02 21 08 00 06
- Cantine scolaire : 02 21 08 00 07
- Accueil périscolaire : 02 21 08 00 09

► AGGLOMÉRATION

DINAN AGGLOMÉRATION (ACCUEIL)

☎ 02 96 87 14 14

DÉCHÈTERIES :

Déchèterie Les Landes Fleuries

QUÉVERT - ☎ 02 96 87 51 37

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Jeudi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Conillé

SAINT-HELEN - ☎ 02 96 88 23 22

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mercredi et jeudi : fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie ZA de Beauvent

LA LANDEC

Du 1^{er} novembre au 31 janvier :

Lundi, mardi et vendredi : 14h - 17h

Mercredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi, vendredi : 14h - 18h

Mercredi et samedi : 9h - 12h / 14h - 18h*

Toutes les déchèteries de Dinan Agglomération sont munies d'un contrôle d'accès, les usagers doivent détenir un badge pour se rendre dans l'un ou l'autre des sites. Un forfait de 16 passages par année civile est crédité sur le badge pour les sites dotés d'une plateforme déchets verts à accès séparé et de 26 passages pour les autres sites.

Le badge permet d'accéder à toutes les déchèteries de l'agglomération.

*02 96 87 72 72 - dechets@dinan-agglomeration.fr
Pour votre information, des bennes à cartons sont à votre disposition dans les déchèteries.*